



Direction
générale
de la création
artistique

Rapport d'activité de la Direction générale de la création artistique 2015

Sommaire

Avant-propos / Régine Hatchondo, Directrice générale de la création artistique	3
---	---

Panorama : les événements marquants de l'année	4
---	---

La DGCA en quelques mots	5
---------------------------------------	---

Les grands chantiers 2015

<input type="checkbox"/> Le projet de service	8
<input type="checkbox"/> Le projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine »	10
<input type="checkbox"/> L'intermittence et la conférence pour l'emploi.....	13
<input type="checkbox"/> Les Assises de la jeune création	14
<input type="checkbox"/> La mobilisation à la suite des attentats de novembre 2015	16

L'action des services

• Le service des arts plastiques	18
• La délégation à la danse	23
• La délégation à la musique	25
• La délégation au théâtre.....	27
• La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	30
• La sous-direction de la diffusion artistique et des publics	34
• La sous-direction des affaires financières et générales	37
• La mission de la communication	41
• Le service de l'inspection de la création artistique	43

« Comment faire tenir ensemble ce qui partout ailleurs ne tient pas ensemble ? »

« Donner sens à l'inextricable vie, quel que soit ce sens. »

Eloi Recoing dans la revue « L'art du théâtre » n°10,
Actes Sud, 1989

Avant-propos

La direction générale de la création artistique a connu une année 2015 particulièrement riche. Elle a engagé et conduit de nombreux projets tels que l'ouverture de la Philharmonie de Paris qui a connu une fréquentation spectaculaire, l'amélioration de la reconnaissance de l'art urbain avec l'exposition *Oxymores*, les Assises de la jeune création pour accompagner les jeunes créateurs sur le chemin de la reconnaissance et la *Belle saison avec l'enfance et la jeunesse* qui a mis en lumière l'extraordinaire foisonnement de la création pour le jeune public. Un mouvement important de nominations à la tête des structures culturelles a permis de poursuivre l'effort entrepris en faveur de la parité, du renouvellement et d'une meilleure représentation de la diversité. Un crédit d'impôt pour le spectacle vivant a été institué, le régime de l'intermittence a été inscrit dans la loi, et la liberté de création, à côté de nombreuses mesures essentielles pour la création artistique, figure dans le projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine », débattue au Parlement à partir de l'automne.

Mais cette année a été aussi tragique et douloureuse avec les attentats de janvier et du 13 novembre qui ont touché la culture, et notamment le spectacle vivant, au cœur. Le ministère a réagi immédiatement, et la Direction générale a été particulièrement mobilisée avec le CNV, en se tenant auprès de tous les acteurs professionnels et en mettant en œuvre un fonds d'urgence pour soutenir les structures de diffusion mises en difficultés financières par une baisse de la fréquentation et des dépenses de sécurité et de surveillance supplémentaires.

Enfin, la nouvelle organisation de la DGCA est désormais pleinement opérationnelle, au service des 190 agents dont l'engagement sans faille dans l'accomplissement de nos missions peut être salué, et au bénéfice de tous ceux qui font la vitalité de notre politique culturelle (créateurs, personnels des structures, enseignants, médiateurs, techniciens, militants culturels) et de tous les publics.

Régine Hatchondo
Directrice générale de la création artistique

Panorama : les événements marquants de l'année

- 14 janvier : inauguration de la Philharmonie de Paris
- 29 janvier : signature du 1^{er} pacte pour la culture, avec la ville de Clermont-Ferrand
- 2 au 26 avril : *Oxymores*, exposition d'art urbain sur les vitrines façades des Bons Enfants
- 20 avril : création du GIP « Cafés Cultures »
- 28 mai : vote de la loi « Dialogue social et emploi » qui garantit le régime de l'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle
- 8 juin : décret relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant
- 12 juin : arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA
- 21 juin : Fête de la Musique - « Vivre ensemble la musique »
- 30 juin : clôture des Assises de la Jeune création assorties de 19 mesures
- 31 juillet : Lancement de la mission de préfiguration pour le rapprochement du Centre national du Théâtre et de HorsLesMurs (Centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque)
- 14 au 20 septembre : 2^{ème} édition des *Journées du 1 % artistique de l'école à l'enseignement supérieur* (+ de 200 établissements ouverts)
- 29 septembre : accord entre les professionnels de la musique pour un développement équitable de la musique en ligne à la suite du rapport Schwartz
- 30 septembre : obtention des mesures nouvelles pour la création
- 6 octobre : vote solennel du projet de loi LCAP à l'Assemblée nationale en première lecture
- 15-16 octobre : conférence pour l'emploi dans le spectacle vivant
- 13 novembre : adoption du crédit d'impôt pour le spectacle vivant (amendement au projet de loi de finances 2016) qui renforce la politique de soutien à la création du MCC
- 13 novembre : attentats, mise en place du fonds d'urgence
- 8 décembre : conclusions de la *Belle Saison*, annonce de 23 mesures de *Génération Belle Saison*
- 16 décembre : signature de la charte *1 immeuble, 1 œuvre* avec 13 promoteurs immobiliers
- 18 décembre : Lyne Cohen-Solal présente son rapport « La mode : industrie de créativité et moteur de croissance »
- 22 décembre : installation du conseil d'administration de l'établissement public de préfiguration du projet Médicis Clichy-Montfermeil
- 22 décembre : arrêté sur les modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant

La direction générale de la création artistique en quelques mots

La Direction générale de la création artistique (DGCA) définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts plastiques et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire. Ses missions couvrent, dans les domaines relevant de ses compétences, le soutien à la création, l'éducation artistique et culturelle, l'enrichissement des collections publiques, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi, l'aide à l'insertion professionnelle, les pratiques amateurs, l'action européenne et internationale.

La DGCA anime et coordonne, sur l'ensemble du territoire, les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion : établissements publics nationaux, centres de ressources, orchestres permanents, théâtres lyriques en région, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique, pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue, scènes conventionnées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art et établissements d'enseignement supérieurs.

Pour mener à bien ses missions, la direction générale de la création artistique comprend le service des arts plastiques, la délégation à la danse, la délégation à la musique, la délégation au théâtre, la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics, la sous-direction des affaires financières et générales, la mission de la communication et l'inspection de la création artistique.

Le budget de la DGCA : le programme Création (131)

740,8 M€*

Spectacle vivant : 675,1 M€*

Arts plastiques ; 65,7 M€*

** budget exécuté 2015 en crédits de paiement*

Les grands chantiers de 2015

Le projet de service de la direction générale de la création artistique

Le 12 juin 2015, l'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA a été publié au Journal officiel, marquant l'aboutissement d'un long processus qui a permis l'élaboration du projet de service de la Direction.

Pendant près de deux ans (de mi-2013 à avril 2015), de nombreuses réunions par services, avec l'ensemble des agents, avec les représentants du personnel et des groupes de travail thématiques se sont tenus pour aboutir, dans une intense concertation, à un document présentant les grandes missions de la DGCA et de ses services et à un plan d'action pour les années à venir.

Les travaux du projet de service ont permis de répondre à un triple enjeu :

- renforcer la dimension stratégique de la DGCA afin d'affirmer sa place de direction de conception, de pilotage, d'évaluation des politiques mises en œuvre ;
- mettre en œuvre un pilotage unifié en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour améliorer la lisibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le champ de la création, en mettant l'accent sur la préservation de la transmission des métiers, spécificité de la direction générale de la création artistique (musiciens, danseurs, comédiens, artistes plasticiens) ;
- adapter les modalités de fonctionnement de la direction générale aux enjeux du numérique et de la nouvelle économie de la création artistique, de l'Europe, des pratiques amateurs et artistiques.

La phase d'élaboration participative du projet de service a pu s'appuyer sur un espace collaboratif du site intranet Sémaphore créé et animé par la mission de la communication. Une bibliothèque de documents y a été installée, permettant à tous les agents d'avoir accès à de la documentation et aux comptes rendus des réunions et groupes de travail.

Le projet de service a donné lieu à une réflexion sur les procédures et méthodes de travail. Ainsi, il a été proposé de créer un comité stratégique des métiers autour du directeur général afin de faciliter la discussion collégiale de propositions stratégiques relevant des arts plastiques et du spectacle vivant, un comité de liaison enseignement supérieur pour garantir une collaboration transversale entre les services sur cette question et un comité de l'évaluation.

L'organisation de la direction générale évolue dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service et un nouvel organigramme est adopté (*voir infographie page suivante*). Ainsi, le pilotage unifié des questions d'enseignement supérieur s'est traduit par le rapprochement des deux départements en charge de ces dossiers dans les services des arts plastiques et du spectacle vivant au sein d'une sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La création d'une nouvelle sous-direction de la diffusion artistique et des publics (remplaçant le département précédent) harmonise l'organisation administrative de la direction et offre une meilleure prise en compte des évolutions de l'activité de la DGCA depuis sa création. Enfin, la délégation à la musique voit ses modalités d'organisation évoluer vers une structuration interne en deux pôles thématiques adaptée aux spécificités du secteur musical.

25 agents (sur les 190 que compte la direction générale) ont été concernés par l'évolution de leurs attributions ou de leur positionnement hiérarchique. Les nouvelles fiches de poste ont été élaborées en lien avec les agents concernés et leurs responsables hiérarchiques. Une attention particulière a été accordée à la description précise des missions et des liaisons fonctionnelles. Chaque agent concerné a été reçu en entretien individuel par la direction et le pôle RH. Ces entretiens visaient à présenter le calendrier de mise en œuvre du projet de service, recueillir les observations des agents sur le projet de fiche de poste au regard de leur actuelle pratique professionnelle et recueillir les éventuels souhaits d'évolution professionnelle.

Cette importante campagne de mobilité qui s'est engagée à la suite de la publication de l'arrêté du 12 juin 2015 a été conduite jusqu'à fin 2015, dans le respect du calendrier des commissions administratives paritaires. La réorganisation est effective depuis décembre 2015 avec l'affectation de tous les agents concernés par ces modifications.

La mise en œuvre du projet de service qui s'accompagne d'un plan d'action sur deux ans, fera l'objet d'une évaluation et d'un bilan régulier afin d'en mesurer l'application et l'efficacité. Un bilan de ces mesures sera aussi présenté devant les instances représentatives du personnel à la fin du premier semestre 2016.



PROJET DE SERVICE

de la Direction générale de la création artistique 2015

Finalisation du **projet de service** de la Direction générale de la création artistique (DGCA)

Arrêté du 12 juin relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA

Pilotage unifié de l'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques

au sein de la nouvelle **sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Affirmation de la **recherche création**

Renforcement de **l'observation et de l'évaluation**

Affirmation des liens entre le bureau de l'observation et l'inspection de la création artistique et du rôle des DRAC

Mise en place d'un **observatoire de la création artistique**

Renforcement de la **dimension stratégique** de la DGCA

Des **missions précisées et réaffirmées** pour les délégations du spectacle vivant et le service des arts plastiques

Création du **comité stratégique des métiers** autour du Directeur général

Adaptation de la DGCA au nouveau contexte :

- De nouvelles pratiques artistiques et culturelles liées au **numérique**
- **Europe et international** (circulation des artistes, enjeux de la coproduction entre lieux de création et de diffusion...)
- **Pratiques amateurs** et enseignement artistique spécialisé (conservatoires)

Le département des publics et de la diffusion devient

La sous-direction de la diffusion artistique et des publics

Le projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine »

La direction générale, et particulièrement le bureau des affaires juridiques, s'est fortement mobilisée tout au long de l'année 2015 pour finaliser le projet de loi et préparer son examen en première lecture à l'Assemblée nationale. Le projet devrait être adopté courant 2016. Plusieurs enjeux relèvent du champ d'action de la direction.

□ Article 1^{er} : « La création artistique est libre »

Cet article constitue un acte fort de reconnaissance de la contribution irremplaçable de la culture et de la création à la société et de la nécessité de préserver son développement libre et impertinent. La France a toujours appréhendé la liberté artistique par l'intermédiaire de la liberté d'expression. Garantie constitutionnelle fondatrice de notre démocratie qui constitue un des droits fondamentaux auxquels il est sans doute - en France - le plus difficile de porter atteinte. Mais la création artistique, loin d'être à l'abri des attaques et des remises en question, est bien souvent au cœur de la polémique et la période récente a montré une multiplication d'attaques parfois violentes où les créateurs font l'objet de poursuites judiciaires sous couvert de la défense de l'ordre public.

Inscrire dans la loi la liberté de l'acte de créer, protéger spécifiquement la démarche artistique, ne constitue pas une paraphrase de la Constitution mais une proclamation urgente et nécessaire, touchant aux principes fondateurs d'une société pérenne et démocratique comme ce fut le cas lorsque la République a proclamé la liberté de l'imprimerie et de la librairie, la liberté de l'enseignement supérieur, la liberté de la communication au public par voie électronique.

□ Article 2 sur la politique de service public en faveur de la création artistique

La loi énumère dans cet article les objectifs des politiques publiques constituant les axes majeurs légitimant l'engagement de l'État et des collectivités territoriales en faveur de la création artistique. Les orientations des politiques publiques dans le domaine de la création se sont essentiellement résumées, depuis 1959, à la définition des missions confiées aux ministres de la culture successifs ou dans la « charte des missions de service public » dite « charte Trautmann ». L'article 2 prévoit une responsabilité conjointe de l'ensemble des collectivités publiques dans la mise en œuvre des principes consubstantiels au caractère démocratique d'une société et indispensables au développement d'un État de droit que sont notamment la liberté de chacun dans le choix de ses pratiques culturelles, la garantie de l'égal accès des citoyens à la création artistique ou la liberté de programmation artistique.

Au-delà, l'article énonce l'ensemble des objectifs des politiques publiques en faveur de la création artistique, et conforte ainsi les missions de service public confiées aux établissements publics nationaux dans le secteur de la culture, mais aussi celles des structures dotées d'un label sans oublier le soutien à l'ensemble des acteurs qui participent à l'enrichissement de la création et du patrimoine artistiques, à la formation, au développement des parcours professionnels et à la sensibilisation des publics. L'ensemble des responsables des politiques publiques devra rester attentif à toutes les forces vives qui émergent dans le monde de la création car l'art de demain naît dans des contextes et des lieux que personne n'a jamais prévus.

□ Article 3 sur les labels et article 18 sur le label FRAC

Le projet de loi vise à préciser le cadre juridique de la politique publique de soutien aux institutions de création, de production et de diffusion labellisées en raison de la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général faisant référence au niveau national. Il renforce la démocratisation culturelle et l'irrigation territoriale.

La création du label FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) permet de reconnaître les missions d'intérêt général de ces institutions nées en 1982. Elle vise à formaliser le rôle structurant de l'État dans le domaine de l'art contemporain au moyen d'une appellation et à protéger les collections acquises depuis lors par ces organismes, le plus souvent créés sous la forme

d'association, bénéficiant des concours financiers de l'État et des Régions.

❑ **Article 11 A sur la pratique artistique amateur**

La pratique artistique amateur concerne quelque 12 millions de personnes, dans toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales. Afin de sécuriser cette pratique généralisée et pourtant peu protégée par les textes, la DGCA a mené pendant deux ans, une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes pour valoriser la pratique en amateur et lui donner un cadre sécurisé pour l'ensemble de ses acteurs, dans le strict respect de la présomption de salariat à laquelle le Gouvernement est extrêmement attaché.

Fruit d'un compromis équilibré entre les acteurs au cours de cette phase de concertation, complété sur certains points au cours du débat parlementaire, l'article 11A permet trois avancées essentielles :

- Donner une définition de la pratique artistique amateur marquant la reconnaissance légale de cette pratique. Les artistes amateurs sont définis comme ceux qui exercent une activité artistique à titre non professionnel, sans en tirer aucune rémunération, afin de les distinguer clairement des artistes professionnels salariés ;
- Sécuriser les spectacles réalisés à l'initiative des amateurs. L'article permet en effet aux artistes amateurs de participer à des spectacles avec du matériel professionnel, de la publicité et une billetterie sans que leur activité ne soit considérée comme lucrative ;
- Permettre la valorisation de la pratique amateur dans un cadre professionnel, sans menacer les artistes professionnels ni porter atteinte à la présomption de salariat posée par le code du travail. Il s'agit de préciser dans quelles conditions les structures entrepreneurs de spectacle vivant peuvent organiser des spectacles associant artistes professionnels et artistes amateurs. En application de l'article 11A, les artistes amateurs pourront ainsi, sous conditions bien définies, prendre part à certains spectacles organisés par des structures professionnelles sans encourir le risque de se voir requalifiés en salariés. Afin de ne pas faire du recours aux amateurs un principe de fonctionnement de structures professionnelles, ni de faire concurrence aux artistes professionnels, la loi prévoit que cet enrichissement réciproque amateurs/professionnels n'est possible que pour les structures qui ont des missions d'accompagnement de la pratique amateur ou pour des manifestations s'inscrivant dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle et pour un nombre annuel de représentations limité par voie réglementaire.

❑ **Article 17 A sur les conservatoires**

Cet article permet de réaffirmer le rôle et l'implication de l'État aux côtés des conservatoires et des collectivités et d'apporter une plus grande lisibilité et cohérence à la politique nationale en faveur de l'enseignement artistique spécialisé. Dans cette perspective, les « schémas nationaux d'orientation pédagogique » devraient être inscrits dans le projet de loi. Traduisant les attentes de l'État en matière d'innovation pédagogique, de pratiques collectives, de méthodes d'apprentissage qui permettent d'attirer des jeunes toujours plus nombreux, de diversifier l'offre artistique, ces schémas auraient ainsi une portée réglementaire. Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) qui, dans la réalité, n'a quasiment jamais été mis en place, a quant à lui été supprimé au profit du terme plus clair d'« enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur » (de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant). Ces modifications législatives s'articulent de façon dynamique avec un réengagement financier de l'État en appui des projets d'établissement des conservatoires et un travail de concertation sur les critères de classement avec les collectivités territoriales qui ont la responsabilité première des établissements d'enseignement spécialisé mais également avec l'ensemble des professionnels du secteur.

❑ **Article 17 sur l'enseignement supérieur de la création artistique**

Le Gouvernement a souhaité poursuivre, sur la base de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la structuration d'un enseignement supérieur de la création artistique.

Le projet de loi prend pleinement en compte la spécificité des établissements de la création artistique pour épouser la réforme de l'enseignement supérieur Culture.

L'intermittence et la conférence pour l'emploi

L'année 2015 a été historique en matière d'emploi dans le spectacle vivant. La DGCA a été conduite à préparer, accompagner et mettre en œuvre la feuille de route du Gouvernement présentée par le Premier ministre, les 7 janvier et 11 février 2015, à la suite du rapport que lui avait remis la mission de concertation Archambault-Combrexelle-Gille sur le régime des intermittents.

La feuille de route poursuivait plusieurs objectifs :

- pérenniser le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. La DGCA a contribué à la rédaction du texte législatif qui fixe le principe d'un régime d'assurance chômage propre aux salariés du spectacle et les modalités de négociation de ce régime. Elle a travaillé aux textes d'application de ces dispositions. Dès 2016, les professionnels du spectacle, par l'intermédiaire de leurs représentants, participeront ainsi à la définition des règles qui leur seront applicables, sur la base des orientations fixées par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel.
- ouvrir des négociations sur le recours au contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) et les listes des métiers. La DGCA a fait des propositions en vue de ces négociations afin de limiter la précarité et structurer les professions concernées.
- organiser une conférence pour l'emploi dans les métiers du spectacle, afin de développer l'emploi et de renforcer la pérennisation des contrats de travail. Une mission de préparation de cette conférence a été confiée à Jean-Paul Guillot, assisté par la DGCA.
- réactiver le « groupe emploi » du CNPS (Conseil national des professions du spectacle) et le mobiliser sur des sujets couvrant tout le champ du spectacle vivant : formation, formes d'entreprises, lien entre emploi et subvention, emploi des artistes lyriques ou chorégraphiques etc. Un important travail de coordination d'opérateurs statistiques, avec la DGCA, a été mené afin de produire un « Diagnostic des entreprises et de l'emploi dans le spectacle ».
- participer à l'organisation de la Conférence pour l'emploi qui a réuni 200 professionnels du spectacle vivant et enregistré, et permis l'émergence de 300 propositions de mesures dont est résulté un Plan d'action pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma.
- créer un Fonds pour l'emploi. Au regard des travaux du « groupe emploi » et des besoins identifiés par l'ensemble de ses services, la DGCA a présenté une série de mesures dont le financement pourrait revenir au Fonds pour l'emploi annoncé par le Premier ministre, dans les conditions précisées par la mission « Charpin » de préfiguration du Fonds.
- réactiver les instances de gouvernance du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) et améliorer son fonctionnement. Cette réactivation a eu lieu courant 2015 sous la présidence conjointe de la DGCA et de la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle). Des groupes de travail ont été engagés pour améliorer le fonctionnement du GUSO (modalités de déclarations, de recouvrement, de contrôle).
- créer un comité de liaison entre représentants des intermittents et Pôle emploi. Le ministère de l'Emploi a contribué à la mise en place du comité géré par Pôle emploi. La DGCA a présenté des propositions tendant à améliorer sa gouvernance et les relations entre les intermittents et les services de contrôle de Pôle emploi.

Avec cette feuille de route, le Gouvernement a affirmé son ambition de donner aux artistes et techniciens du spectacle un cadre social refondé.

Les Assises de la Jeune Création

Les Assises de la Jeune Création sont venues traduire concrètement la priorité que le ministère de la Culture et de la Communication entend accorder au soutien à la jeune création et à son renouvellement. Ce chantier d'une ambition inédite, qui a mobilisé l'ensemble des composantes du ministère, s'est aussi singularisé par son mode opératoire au plus près du terrain. D'avril à juin 2015, les Assises ont ainsi rassemblé plus de 150 représentants de toutes les disciplines, dans 12 lieux emblématiques de la jeune création, sur tout le territoire français. Répartis en six groupes de travail, ils ont débattu des questions de repérage, de formation, d'insertion, de mobilité, de diversité et de solidarités, lors d'échanges placés sous le double sceau de la diversité et du décroisement.

Chacun des six groupes de travail était représenté par 2 artistes « ambassadeurs » : les pianistes Naïri Badal & Adelaïde Panaget, le circassien Yoann Bourgeois, l'architecte Nicola Delon (fondateur du collectif *Encore heureux*), les artistes multimédia Cyril Diagne & Béatrice Lartigue, la comédienne et réalisatrice Hafsia Herzi, la chanteuse Camelia Jordana, la danseuse hip-hop Anne Nguyen, la réalisatrice Katell Quilleveré, l'écrivaine et designer Marie de Quatrebarbes, la plasticienne Dorothée Smith, le metteur en scène Cyril Teste. Deux chefs de projet pour les Assises de la Jeune création, installés dans les locaux de la DGCA rue Beaubourg, ont coordonné l'ensemble des travaux jusqu'à janvier 2016.

Les Assises de la Jeune Création ont permis d'aboutir à une série de 19 mesures concrètes, annoncées par Fleur Pellerin le 30 juin 2015, lors d'une journée de clôture organisée au Centre national de la Danse à Pantin. Ces mesures veulent favoriser la reconnaissance et la valorisation des esthétiques dans la vitalité de leur émergence, et accompagner au mieux les mutations en cours dans les pratiques et les usages artistiques et culturels. Elles visent en particulier à :

- Travailler sur l'orientation et la formation :

- . Faciliter l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire
- . Développer le monitorat et le tutorat dans les écoles supérieures de la culture
- . Favoriser la recherche dans les écoles supérieures de la culture
- . Rapprocher les écoles d'art dans une « Grand Paris Schola »

- Accélérer l'insertion professionnelle des jeunes créateurs :

- . Mettre en place des « partenariats de générations » dans le spectacle vivant
- . Développer le « compagnonnage » artistique
- . Préparer le développement de l'apprentissage dans les écoles supérieures de la culture

- Favoriser l'innovation en réseau :

- . Créer des *fablabs*, des incubateurs et des pépinières
- . Mettre en réseau les jeunes créateurs à travers un « réseau social collaboratif de la jeune création »
- . Soutenir les tiers lieux et les lieux intermédiaires
- . Articuler sur les territoires les politiques publiques de soutien à la jeune création

- Améliorer les conditions de vie et de travail des jeunes artistes :

- . Améliorer le système de rémunération des auteurs et des plasticiens
- . Développer des lieux de résidences d'artistes
- . Expertiser le principe de « foyers de jeunes créateurs »

- Œuvrer à la diversité des artistes et des pratiques :

- . Appliquer la diversité dans les nominations et dans l'accès aux moyens de production
- . Créer des classes préparatoires aux écoles supérieures d'art et de spectacle vivant
- . Mieux reconnaître les disciplines dans leur diversité
- . Nommer un haut-fonctionnaire à la diversité et installer un comité ministériel
- . Réinvestir les conservatoires et valoriser les pratiques d'éducation artistique et culturelle

Ce sont ainsi 7,1 M€ (5,5 M€ sur le programme « Création » et 1,6 M€ sur le programme «Transmission des savoirs et démocratisation de la culture») qui sont mobilisés en 2016 afin de soutenir les jeunes créateurs et la jeune création autour de deux axes majeurs :

- la diversité des créateurs et des pratiques, à laquelle veille par ailleurs le Collège de la Diversité, installé le 4 décembre 2015 et dirigé par Karine Gloanec-Maurin, haut-fonctionnaire à la diversité, sous la présidence de la Ministre de la Culture et de la Communication. L'effort portera entre autres sur une meilleure information sur les formations artistiques et une meilleure préparation à celle-ci, en lien avec le plan proposé par le Gouvernement en faveur des conservatoires.
- l'insertion des créateurs dans leur environnement professionnel et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail : en 2016, environ 2,5 M€ seront consacrés au soutien du compagnonnage artistique et des lieux intermédiaires, dont le rôle en matière de repérage artistique est essentiel. Des dispositifs innovants permettront également de favoriser l'essor des jeunes créateurs : mise en place de *fablabs* et de pépinières artistiques adossées aux écoles d'enseignement supérieur de la culture, plateforme web de ressources. Environ 3 M€ permettront de revitaliser la politique des résidences et des associations d'artistes aux lieux de production, qu'ils soient labellisés ou non. Une réflexion sur la rémunération des artistes-auteurs et l'accès au logement des jeunes artistes est par ailleurs engagée. Ces mesures constituent un complément nécessaire au soutien apporté aux structures labellisées.

Parmi les mesures mises en œuvre dès 2015 dans le domaine de la formation, on citera l'appel à projet en faveur des dispositifs d'aide à la professionnalisation des étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur Culture (qui a permis de distinguer 27 projets sélectionnés émanant d'écoles d'architecture, d'art et de design, de spectacle vivant et de cinéma) ; l'aide à la création de classes préparatoires intégrées dans les écoles supérieures de la création artistique ; les financements visant à développer le monitorat et le tutorat, mais aussi à préparer le développement de l'apprentissage.

La mobilisation à la suite des attentats de novembre 2015

Au lendemain des attentats du 13 novembre, le MCC s'est rapidement et largement mobilisé afin de prendre les mesures nécessaires de mise en sécurité immédiates des personnels et du public. Par précaution, les établissements publics du MCC ont été fermés le 14 novembre et des mesures de sécurité ont été prises pour assurer les jours qui ont suivi la reprise de l'activité.

En matière de renforcement de la sécurité, dès le 15 novembre, les recommandations du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) dans le cadre de la posture « Alerte-attentat » du plan Vigipirate ont été mises en œuvre afin d'assurer le contrôle visuel des publics extérieurs et l'interdiction de faire entrer des bagages ainsi que le contrôle sur badge ou pièce d'identité des personnels.

Par ailleurs, à la demande du MCC, la Préfecture de Police a déployé des dispositifs de gardes statiques et patrouilles mobiles autour des sites culturels publics identifiés comme sensibles, notamment le Louvre, Versailles, la Comédie-Française, la Villette, le Zénith de Paris, le Palais omnisport de Paris-Bercy...

En matière d'information et accompagnement, le MCC a très vite créé un espace d'information dédié (recommandations du HFDS notamment) sur son site internet, complété par la mise en place d'un service d'accueil et d'information d'urgence par téléphone et mél afin de répondre à toute question (consignes de sécurité, aides financières...). L'activité a été particulièrement soutenue pendant les dix premiers jours (une soixantaine de sollicitations quotidiennes, puis une quinzaine en moyenne). Dans les premières semaines, une cellule de soutien psychologique a été mise en place d'au sein du MCC (pour les agents) et chez Audiens (pour les professionnels).

En termes de prévention, une vague importante de diagnostics de sécurité a été réalisée auprès des établissements publics du MCC (musées et spectacle vivant principalement) par la mission sécurité/sûreté de la Direction générale des Patrimoines et par auto-diagnostic. En lien avec le ministère de l'Intérieur, une méthode d'auto-diagnostic a été établie pour l'ensemble des lieux de spectacles vivant suivis par la DGCA sur le territoire (environ 500 lieux concernés). Un plan de formation à la sécurité/sûreté des cadres et des agents du MCC a été élaboré fin 2015. Il sera engagé début 2016.

Enfin, un volet axé sur le soutien financier a été développé. L'article 119 de la Loi de finances rectificative pour 2015 a mis en œuvre un fonds d'intervention financière destiné à améliorer les conditions de sécurité d'accueil du public et à aider les entreprises concernées à surmonter les difficultés économiques consécutives. Ce fonds a été institué au sein du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ; sa gestion est assurée par un comité d'engagement rassemblant tous les représentants de la profession. Il a été doté d'un montant de 6,565 M€ par un abondement conjoint de l'État (1 M€), de la Ville de Paris (0,75 M€), du CNV (2,5 M€), de la Sacem (1 M€), de l'Adami (0,5M€), de la SACD (0,5 M€) et d'autres sociétés civiles de gestion de droits (SCPP, SPPF, ADAGP, SCAM). Son action a débuté dès décembre 2015 et elle est appelée à se poursuivre plusieurs mois (près de 600 dossiers ont été examinés). Le Fonds fonctionne en totale complémentarité avec l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries culturelles (IFCIC) qui déclenche pour sa part des avances remboursables et de la garantie d'emprunt.

L'action des services

Le service des arts plastiques

Le budget des arts plastiques a été conforté en 2015 (programme 131, action 2) pour s'établir à 65,7 M€ en crédits de paiement. Toutefois, l'effort du MCC dans ce secteur représente 150M€ si l'on prend en compte les crédits affectés à l'enseignement supérieur, l'éducation artistique et culturelle mais aussi les crédits consacrés à la création contemporaine dans les établissements muséaux et patrimoniaux.

La politique des arts plastiques a connu en 2015 plusieurs inflexions visant à favoriser la jeune création, la rencontre des publics avec les œuvres et surtout, à replacer l'artiste au cœur de tous les dispositifs, notamment par la mise en place de nouveaux outils innovants de mise en réseau des acteurs.

□ Des politiques trentenaires en cours de modernisation

Si les principes qui ont prévalu dans la définition et les mises en œuvre des politiques en faveur des arts plastiques dans les années 1980 demeurent les fondements de l'action de l'État, les outils qui ont été forgés alors demandent d'être mis à jour en permanence et modernisés.

• La réforme du Centre national des arts plastiques (CNAP)

La réforme statutaire du CNAP s'est concrétisée le 23 avril 2015 par la publication du décret n°2015-463. Ces statuts clarifient les missions et redéfinissent les moyens d'action de l'établissement. Ils placent les commandes et les acquisitions d'œuvres d'art sous l'unique responsabilité du directeur du CNAP (Yves Robert), qui voit en conséquence ses responsabilités renforcées. Par cette réforme, le ministère s'est ainsi doté d'un opérateur performant, en capacité d'apporter des réponses coordonnées dans l'ensemble du champ des arts plastiques.

• L'académie de France à Rome (AFR)

Muriel Mayette-Holtz, nommée directrice à l'été 2015, poursuit les réformes engagées à la suite du rapport remis à la Ministre en 2013, tant sur la gestion interne que sur la mission « Colbert » de sélection et d'accueil de pensionnaires. Pour la première fois en 2015, des « lauréats », diplômés des établissements d'enseignement de la création, sont accueillis pour des séjours d'une durée inférieure à six mois. Pensionnaires et lauréats sont désormais accompagnés par une personnalité de stature internationale, « le Nouveau Prix de Rome », capable d'apporter une contribution à l'ensemble des activités de l'AFR. Le premier aura été le philosophe italien Giorgio Agamben.

• Le Mobilier national, manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie

Sur la base du diagnostic effectué et des préconisations émises par la mission d'inspection générale diligentée en 2014 par la Ministre, le nouveau directeur, Hervé Barbaret, élabore un plan stratégique pour redynamiser cette institution dans le respect de son histoire et de sa culture. Une part importante de ce plan concerne le schéma directeur immobilier.

• L'institut national des métiers d'art (INMA)

L'Institut national des métiers d'art met notamment en œuvre, avec le soutien du ministère, le dispositif « Maître d'art-élève » qui permet la transmission de savoir-faire rares et exceptionnels. En 2015, la Ministre a nommé 9 nouveaux Maîtres d'art. Ils ont rejoint les 115 autres Maîtres d'art qui exercent dans toutes les régions françaises. Dans le même temps, l'établissement a engagé avec ses tutelles une réforme ambitieuse du cadre de ces formations qui aboutira en 2016.

❑ Renforcer les réseaux décentralisés des lieux de production et de diffusion

Un travail important tout au long de l'année 2015 s'est engagé avec les associations professionnelles des centres d'art et des FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) afin de structurer et de protéger ces réseaux essentiels à la vie culturelle de notre pays par l'élaboration de textes législatifs – pour le régime des collections des FRAC – et réglementaires définissant des labels, dans le cadre des travaux préparatoires à la loi « Liberté de création, architecture, patrimoine ».

❑ Développer une politique en faveur des métiers d'art, du design et de la mode

La DGCA suscite et soutient des actions de valorisation de ces secteurs et de ces métiers. Mais, c'est surtout dans le champ de la formation et de la transmission des savoir-faire et des compétences que son action est la plus importante.

En 2015, les actions suivantes ont été conduites :

• Les métiers d'art

- Révision de la liste des métiers d'art à l'issue d'une large concertation ;
- Lancement du chantier de rénovation de la formation professionnelle dans les grandes manufactures de l'État (Sèvres, Gobelins, Beauvais, Savonnerie, dentellières du Puy, etc.). Le MCC et ses établissements publics emploient 1 200 agents dans la filière (plus de 60 spécialités, plus de trente sites différents sur l'ensemble du territoire). Une réflexion d'ensemble sur les modalités de la transmission a été lancée en décembre 2015.

• Le design

- Soutien à la mise en œuvre de démarches de design vertueuses : accompagnement du CNOUS (Centre national des Œuvres universitaires et scolaires) dans l'organisation d'un colloque en octobre 2015 sur le design de la vie étudiante et accompagnement de la Cité internationale des arts dans la conception et le suivi d'un appel d'offres pour l'aménagement et la rénovation des ateliers logements dont le ministère a la charge au sein de cet établissement.
- La conservation et la diffusion des collections publiques de design : le portail en ligne « Les Collections Design » a été rénové en 2015 ; le projet « Capsules du design », engagé à l'occasion de la Politique nationale du design, est en cours au CNAP.
- Actions pour améliorer les conditions d'exercice des designers et les modalités de leur rémunération, notamment dans le cadre de la commande publique : publication d'une circulaire sur les marchés publics de design et édition par le CNAP du *Guide de la commande graphique* ;
- La DGCA est par ailleurs partenaire du festival *Designers'Days*, de *Poster for Tomorrow* et de la bourse Agora pour le design.

• La mode

- Présentation du rapport de Lyne Cohen-Solal sur la mode et de ses préconisations lors du « Comité stratégique de filière mode et luxe ». La lettre de mission suggérait trois volets d'étude : enseignement supérieur, financement de la filière et écosystème de la mode.
- Donnant suite aux préconisations du rapport, la Ministre a annoncé la création d'un master de mode à l'ENSAD à la rentrée 2016, en partenariat avec l'École des Mines (pour l'ingénierie) et l'université de Dauphine (pour le management).
- La DGCA a accompagné la trentième édition du Festival international de la mode organisé à la Villa Noailles, à Hyères, qui a reçu la visite de la Ministre.

□ Favoriser la rencontre de tous avec l'art et la création : l'art dans l'espace public

- **Reconnaître et encourager la diversité des esthétiques et des modes d'expression plastique**, notamment le « Street art » avec l'exposition intitulée *Oxymores* en avril 2015, conçue par les commissaires Élise Herszkowicz (Art Azoï, Paris) et David Demougeot (Bien Urbain, Besançon) sur les vitrines de l'immeuble des Bons-Enfants où 15 artistes ont été invités à intervenir et le soutien à 15 projets artistiques d'art urbain situés dans 10 régions.
- **Favoriser la bonne réception des projets artistiques par un ancrage territorial et social fort** : dimension participative des projets artistiques et mobilisation de partenaires variés : convention signée entre le MCC et la fédération des Parcs naturels régionaux (PNR) ; collaboration inédite avec la Fondation de France, via le dispositif des Nouveaux commanditaires ; numéro spécial de la revue *Stradda*, intitulé « du Possible disponible », édité par l'association HorsLesMurs et consacré aux projets artistiques et culturels qui s'adressent aux populations les plus éloignées de l'art et de la culture.
- **Conforter la (re)connaissance, la valorisation et la protection des œuvres dans l'espace public** avec la création d'un volet « art contemporain dans l'espace public » dans les conventions Villes et pays d'art histoire ; les *Journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur*, dans le cadre de *Journées européennes du Patrimoine* qui ont mobilisé plus de 270 établissements, de tous les niveaux (école, collège, lycée, université) et de toutes les régions ; le Plan-Guide, réalisé par le pOlau, pôle des arts urbains, qui recense plus de 300 initiatives en France et au-delà, pour illustrer les réflexions qui se développent autour de la transversalité, du décloisonnement des disciplines, des lieux intermédiaires ; circulaire relative à la protection des œuvres installées dans l'espace public.
- **Encourager la commande artistique privée : 1 immeuble, 1 œuvre**
Le 16 décembre 2015, en présence et sous le haut patronage de la Ministre, 13 entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ont signé la charte *1 immeuble, 1 œuvre* par laquelle elles s'engagent à acheter ou à commander une œuvre d'art qui intégrera leurs nouvelles constructions. En lien avec le Cabinet, le pôle commande publique-1 % artistique a rédigé le guide pratique qui aidera les promoteurs à mettre en œuvre ces projets et contribué à la rédaction de la charte. Le ministère (DGCA et DRAC) accompagnera les signataires de la charte dans cette démarche par son expertise artistique et juridique et organisera un événement annuel lors duquel trois trophées seront remis.
- **La MNACEP, mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public**
Mise en place le 16 avril 2014, la MNACEP est pilotée par la DGCA (SAP et délégation au théâtre). Présidée par Jean Blaise, directeur de *Voyage à Nantes*, elle est constituée de trois entités, rassemblant au total une cinquantaine de membres. La mission a pour objectif de faire des préconisations à la Ministre pour que l'espace public soit appréhendé dans une approche globale et qu'il soit mieux investi par les créateurs (artistes, designers, graphistes, architectes...). De nombreuses réunions, 5 ateliers, des réunions publiques d'information et d'échanges ont permis la rencontre de plus de 550 professionnels. Le rapport, faisant le point sur ces différentes rencontres et les préconisations qui en sont issues, sera remis par Jean Blaise à la Ministre début 2016.
- **L'art sur les lieux de travail « art & mondes du travail – pour mieux conjuguer culture et monde du travail »**
Dans la prolongation des actions engagées en 2014 en lien avec la Direction Générale des Patrimoines, la DGCA a organisé en 2015 un séminaire « art et mondes du travail ». Il a permis, en six séances, de réunir des acteurs très divers et de partager des expériences réussies. A l'issue de chaque séance, un livret a été édité et diffusé (restitution publique des travaux prévue en 2016).

❑ **Moderniser le régime social des artistes-auteurs**

A la suite de deux rapports IGAC-IGAS publiés en 2005 et 2013 qui ont émis un certain nombre de propositions¹ de modernisation du régime de sécurité sociale des artistes auteurs institué à l'article L. 382-1 et suivants du Code de la sécurité sociale, la DGCA, en collaboration avec la DSS et la DGMIC, pilote la réforme de ce régime. La réforme a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles des artistes auteurs et des diffuseurs ainsi qu'avec les sociétés d'auteurs. En 2015, un document de concertation a délimité la base de la négociation et récapitulé les mesures à mener que 2016 devra concrétiser.

❑ **Expérimenter de nouveaux outils innovants de politiques publiques**

Les politiques culturelles territoriales, comme les autres politiques publiques, doivent se rénover pour mieux prendre en compte la diversité des territoires, de leurs créateurs et de leurs habitants. Ce mouvement accru de territorialisation des politiques publiques de l'État encourage et développe le travail en réseau et les stratégies de filière. Innover en matière de politique publique, c'est aussi, au-delà des cadres législatif et réglementaire, travailler avec les professionnels à l'élaboration et à l'adoption de chartes de bonnes pratiques ou de codes de déontologie librement consentis et contrôlés collégialement. La DGCA agit en ce sens dans un esprit de modernisation de l'action publique.

- **Le schéma d'orientation des arts visuels – le « SODAVI »**
Les Directions régionales des affaires culturelles, en fonction de leur stratégie, ont été invitées à élaborer des SODAVI afin d'établir un diagnostic partagé de l'écosystème des arts plastiques sur un territoire permettant d'identifier les atouts et les manques de l'existant à l'échelle des régions. Ces diagnostics permettront de déboucher sur des plans d'actions contractualisés entre les acteurs. Les SODAVI doivent répondre, dans le cadre de stratégies de filières, à deux questions principales : comment vivent et travaillent les artistes et les créateurs sur un territoire et comment rencontrent-ils le public ? L'enjeu est ainsi d'élaborer des dispositifs centrés sur la vie professionnelle des artistes en tant que créateurs de valeur artistique et économique dans les territoires.
- **La charte « qualité par le design »**
Pour promouvoir et disséminer toutes les formes de design, le service des arts plastiques accompagne l'élaboration d'une charte « Qualité par le design ». Elle a pour objectifs de révéler les possibilités offertes par le design et d'instaurer de bonnes pratiques entre les commanditaires et les designers. L'APCI (Agence pour la promotion de la création industrielle) développe aussi un outil d'auto-évaluation qui sera proposé en ligne en 2016, sous forme de site internet et qui s'accompagnera de cas concrets, de conseils et de liens vers les dispositifs existants.
- **L'IFCIC et les arts plastiques**
La dimension économique des entreprises de la branche des arts graphiques et plastiques est encore insuffisamment perçue, contrairement aux autres secteurs de la création. Or, les galeries, les agences de design et de mode, les ateliers d'art sont aussi des entreprises qui demandent des outils bancaires adaptés aux conditions de leur développement. Dans cet objectif, le service des arts plastiques travaille avec l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries culturelles (IFCIC), qui est une banque spécialisée dans les secteurs de la création. Fin 2014, un Fonds d'avances remboursables pour les galeries d'art (FARGA), sous la forme d'avances en trésorerie, a été mis en place. Depuis son installation, 9 galeries ont obtenu une avance remboursable pour un montant total de 485 000 euros. Un fonds d'avances remboursables pour les métiers d'art, a été mis en place fin 2015. L'objectif de ce mécanisme de financement est de soutenir les TPE qui créent/produisent dans le secteur des métiers d'art en relation avec un projet de développement.

1. Notamment l'extension souhaitée du champ du régime aux designers voire aux métiers d'art, l'amélioration de la couverture vieillesse par la suppression de la distinction affiliés/assujettis et la prise en compte des revenus des pluri-actifs, la création d'une caisse unique, l'accès gratuit aux musées nationaux pour les cotisants.

- **Les solidarités interprofessionnelles entre les musées et les lieux d'art contemporain**
Le service des arts plastiques a poursuivi la mise en œuvre des 21 préconisations du groupe de travail *Collection 21* qui s'est tenu en 2013. Il a notamment organisé deux journées professionnelles sur les usages du numérique au musée d'art contemporain de la ville de Strasbourg les 8 et 9 octobre 2015. Les chantiers *Collection 21* seront poursuivis en 2016.

La Délégation à la danse

En 2015, la délégation à la danse a poursuivi ses missions générales d'animation et de coordination de la politique de l'État en faveur de la danse, en lien avec les services déconcentrés et en dialogue avec les professionnels du secteur.

❑ **Soutien à la diffusion, à la valorisation du patrimoine et au développement de la culture chorégraphique**

La délégation à la danse a soutenu 27 projets pour un montant total de 568K€. Elle a accompagné les projets en réseau favorisant la diffusion chorégraphique (ONDA, coordination de Paris Réseau par l'Atelier de Paris), l'émergence (Petites scènes ouvertes), les actions en direction du jeune public ou de publics en situation de handicap (Acajou, Micadanses). Elle a poursuivi son soutien aux initiatives en faveur de la culture chorégraphique et de la valorisation du patrimoine chorégraphique : projets numériques innovants (développement de Numéridanse, de Danser canal historique), édition de livres en danse, recherche sur des fonds chorégraphiques, organisation de séminaires et colloques (CCN de la Rochelle, Festival de danse de Cannes). Enfin, la délégation à la danse a accompagné les associations des CCN, des CDC et des chercheurs en danse avec lesquelles de nouvelles conventions triennales ont été signées. Elle a également apporté son soutien à l'association des chorégraphes associés.

❑ **Les compagnies chorégraphiques indépendantes**

Les compagnies de Maguy Marin, Hervé Robbe, Joanne Leighton, François Verret, Emmanuelle Huyhn et Carolyn Carlson ont été soutenues pour un montant total de 795K€. Le suivi des huit commissions régionales a permis à la délégation de disposer d'une vision précise du dispositif d'aide à la création, d'observer la diversité des répartitions géographiques, des esthétiques chorégraphiques et d'assurer une veille sur le budget alloué aux compagnies dans chaque région (278 compagnies aidées pour un montant total de 7,49 M€ en 2015).

❑ **Les Centres chorégraphiques nationaux (CCN)**

Un important mouvement de nominations à la direction des CCN a été conduit. Ainsi, Christian Rizzo a été nommé au CCN de Montpellier (succédant à Mathilde Monnier), Héla Fattoumi et Eric Lamoureux au CCN de Belfort (succédant à Joanne Leighton) et Alban Richard au CCN de Caen (succédant à Héla Fattoumi et Eric Lamoureux). Ambra Senatore, au CCN de Nantes (succédant à Claude Brumachon et Benjamin Lamarche) et Rachid Ouramdane et Yoann Bourgeois au CCN de Grenoble (à la suite de Jean-Claude Gallotta) ont pris leurs fonctions au 1er janvier 2016. Kader Attou (La Rochelle), Thomas Lebrun (Tours), Petter Jacobsson (Nancy), Boris Charmatz (Rennes), Emmanuelle Vo Dinh (Le Havre), Yuval Pick (Rillieux-la-Pape) et Angelin Preljocaj (Aix-en-Provence) bénéficient par ailleurs d'un renouvellement de mandat pour les années 2016-2018.

Les 30 ans des CCN

À l'occasion des 30 ans des Centres chorégraphiques nationaux, et avec le soutien de la délégation, l'association des CCN a développé un projet artistique et réflexif commun s'articulant autour de plusieurs rendez-vous au cours de la saison 2014/2015. Un événement impliquant l'ensemble des 19 CCN a été organisé au Théâtre national de Chaillot le 19 février, lors duquel la plateforme numérique www.30ansdanse.fr a été mise en ligne. Enfin, une restitution d'un séminaire professionnel sur les enjeux transversaux du secteur chorégraphique a été organisée en mai 2015 à la Gaîté Lyrique.

❑ **Les Centres de développement chorégraphique (CDC)**

La délégation a continué d'accompagner le réseau des CDC qui a été élargi en 2015 avec la labellisation de trois structures : CDC Atelier de Paris – Carolyn Carlson, CDC Touka Danse en Guyane et CDC Pôle Sud à Strasbourg. Un processus de recrutement a par ailleurs été lancé pour la direction du CDC de Toulouse.

❑ **Les établissements publics chorégraphiques**

En 2015, 8,88 M€ ont été attribués au Centre national de la danse (CND) au titre de sa subvention de fonctionnement et 1,38M€ pour ses projets d'investissement. La délégation a accompagné le CND dans la rédaction de son contrat de performance qui fixe les axes stratégiques et objectifs portés par Mathilde Monnier, sa directrice, pour les années 2015-2017.

Le Théâtre national de Chaillot (direction Didier Deschamps) a bénéficié en 2015 d'une subvention de fonctionnement de 13,19M€ et de 0,67M€ au titre de l'investissement. Un avenant au contrat de performance 2013-2015 du Théâtre national de Chaillot a été établi pour l'année 2016. La délégation a par ailleurs suivi les travaux de réfection de la salle Gémier.

❑ **Implication de la délégation dans les réflexions stratégiques de la DGCA**

La délégation a préparé la mise en œuvre des mesures nouvelles prévues pour l'année 2016. En lien avec les DRAC (la délégation organise régulièrement des rencontres avec les conseillers musique et danse), elle a notamment effectué un repérage des lieux intermédiaires structurants pour l'accueil de compagnies chorégraphiques en résidences. Ces lieux auront vocation à bénéficier d'un soutien renforcé en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures nouvelles. La délégation a aussi travaillé avec les CCN et CDC sur le projet de mise en place d'artistes associés.

Enfin, elle a participé au processus de finalisation du projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine » et à la rédaction des projets de décret et arrêtés relatifs aux labels du spectacle vivant.

La Délégation à la musique

L'année 2015 de la Délégation à la musique a été marquée par l'attention apportée à l'ensemble des centres de ressources, opérateurs musique, ensembles indépendants, festivals soutenus par le ministère. Concernant les réseaux musicaux, l'année 2015 a permis d'initier la concertation sur la rédaction des futurs arrêtés « label » découlant du projet de loi « Liberté de Création, Architecture, Patrimoine », en lien avec les partenaires sociaux et les professionnels.

En 2015, l'État¹ a consacré environ 24 M€ de soutien au secteur des musiques actuelles et a poursuivi le Plan SMAC (Scènes de musiques actuelles) qui concerne 87 SMAC labellisées ou en cours de labellisation. La finalisation du Plan SMAC pour 2016 a été engagée et 2 M€ de mesures nouvelles ont été dégagés afin d'octroyer un financement minimum de 75 000 € aux SMAC ne l'ayant pas encore atteint, et de soutenir la création et la diffusion des esthétiques les moins prises en compte. Parallèlement, la mise en place des SOLIMA – Schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles – sur l'ensemble du territoire national se poursuit, avec aujourd'hui une vingtaine de SOLIMA effectifs, notamment dans le Grand Est, la Bourgogne, ou la Haute-Loire.

En 2015, la DGCA a participé aux réflexions menées dans le cadre de la mission « Schwartz », qui a préconisé, dans le cadre du protocole d'accord du 2 octobre 2015, la création d'un observatoire de l'économie de la musique. La fin d'année 2015 a donc permis d'initier la préparation de l'élargissement des missions du CNV (centre national de la chanson, des variétés et du jazz) à l'observatoire de l'économie de la musique.

Ces actions, déployées en 2015, permettent de tracer les orientations de la délégation dans le secteur des musiques actuelles pour l'année 2016 : concrétisation de l'observatoire de l'économie de la musique au CNV, ouverture de la commission mixte paritaire de la convention collective de l'édition phonographique et mise en place du dispositif relatif au crédit d'impôt pour le spectacle vivant, consacré aux spectacles vivants ou de variétés, institué par l'article 113 de la LFR 2016, qui a pris effet au 1er janvier 2016.

Parallèlement, cette année 2015 s'est distinguée par un accompagnement intense de l'activité des établissements publics nationaux. Que ce soit sur l'inauguration et la montée en puissance de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, sur la prise de fonction de Stéphane Lissner à la tête de l'Opéra national de Paris, sur le changement de direction à l'Opéra-Comique ou encore sur le portage par le CNV du Fonds d'urgence interdisciplinaire suite aux attentats du 13 novembre, la Délégation à la musique a été mobilisée et a veillé à une action publique efficace.

□ En une année d'existence, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris s'est imposée comme un nouvel établissement phare pour la musique en France

Inaugurée le 14 janvier 2015 en présence du Président de la République, la Philharmonie de Paris achève sa première année d'existence. Au-delà de l'affluence exceptionnelle enregistrée, cette première année ponctuée de grands événements, a permis d'asseoir le nouvel établissement public parmi les lieux musicaux incontournables en France et à l'international.

Avec un total de 1,2 millions de visiteurs, l'établissement a dépassé tous ses objectifs de fréquentation. Grâce à la richesse de la programmation et à la capacité des salles, les concerts ont attiré 540.000 spectateurs, affichant un taux de remplissage record de 95 % (contre 83 % pour l'ancienne Cité de la musique). 400.000 personnes ont visité les expositions *David Bowie is* et *Pierre Boulez* ; 270.000 ont participé aux activités éducatives et culturelles. Avec près de 20 % de visiteurs habitant en Seine-Saint-Denis, l'ambition de contribuer au renouvellement des publics de la musique classique est également atteinte.

Les plus grands artistes français et internationaux ont été au rendez-vous, pour découvrir l'acoustique exceptionnelle de la Grande salle, l'une des meilleures du monde, entre autres

1. Sur les crédits des programmes Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

William Christie, Sir John Eliot Gardiner, Lang Lang, Hélène Grimaud ou encore Cecilia Bartoli et Rolando Villazón. La pop, le jazz et les musiques du monde ont également été mis à l'honneur avec la programmation notamment de Moriarty, Ibrahim Maalouf et Oxmo Puccino.

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris a fait le choix de conjuguer à cette excellence artistique une ambition forte en matière d'éducation artistique et culturelle. Le projet Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est emblématique de cette démarche : depuis son lancement en 2009, il a permis à plus de 1 000 jeunes des milieux populaires de s'initier à la pratique musicale et d'intégrer un orchestre pendant deux à trois ans.

La délégation a contribué tout au long de l'année 2015 à la structuration juridique du nouvel établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, qui s'est concrétisée par la parution du décret statutaire le 24 septembre 2015. En outre, elle a accompagné et suivi étroitement le chantier de construction du nouvel équipement, y compris après l'ouverture au public, le bâtiment n'étant pas totalement terminé.

❑ **Pour sa première saison à la tête de l'Opéra national de Paris, Stéphane Lissner renouvelle le projet artistique et culturel de l'établissement**

2015-2016 est la première saison entièrement préparée par Stéphane Lissner, directeur depuis août 2014. Ce changement de direction s'est accompagné d'un renouvellement du projet artistique et culturel de l'établissement, servi par une programmation audacieuse et par une démarche de transmission et d'innovation au service de l'art lyrique et du ballet.

Conçue par Stéphane Lissner comme un véritable bain de jouvence, la programmation musicale allie ambition et recherche de l'équilibre, nouvelles productions d'œuvres des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles et reprises des grands classiques du bel canto. Ainsi, après la production inaugurale de *Moïse et Aaron*, chef-d'œuvre inachevé d'Arnold Schoenberg, cette saison donne à voir l'intégralité de la trilogie populaire de Verdi. Du côté du ballet, Benjamin Millepied a été nommé directeur de la danse. Il a choisi d'ouvrir la saison par une de ses créations, *Clear, Loud, Bright, Forward*.

Avec la naissance de l'Académie, la transmission est plus que jamais au cœur du projet culturel de l'Opéra. Cette Académie accueille en résidence de jeunes artistes, français et étrangers, qui achèvent leur formation aux côtés de professionnels ; elle propose également aux enfants, aux adolescents et aux étudiants des parcours d'initiation à l'opéra et à la danse. Par ailleurs, pour la première fois, 30.000 places à 10 € ont été proposées aux jeunes au cours de la saison, leur permettant d'assister aux avant-premières des productions inédites.

Ouverte en septembre 2015 exclusivement sur internet, la 3^e scène explore de nouvelles voies de découverte de l'art lyrique et du ballet, à travers des œuvres réalisées par des créateurs *a priori* dépourvus de liens avec l'opéra. En quelques mois à peine, une quarantaine d'œuvres inédites et poétiques sur l'Opéra de Paris et ses coulisses ont ainsi été vues par plus d'un demi million d'internautes.

❑ **Le Théâtre national de l'Opéra-Comique fait peau neuve**

L'année 2015 constitue une année de transition pour le Théâtre national de l'Opéra-Comique. Outre la fermeture pour travaux de l'été 2015 à la fin 2016, cette année a été marquée par la nomination d'Olivier Mantei comme directeur en juin 2015. Les premiers jalons de son projet, à la fois ambitieux et innovant, sont visibles avant même l'achèvement du chantier, en particulier l'opération *Garde meuble lyrique*, qui propose à des particuliers d'héberger un meuble de l'Opéra-Comique le temps des travaux, ou encore l'opéra *Le Mystère de l'écureuil bleu*, diffusé exclusivement sur le web.

Cette période de fermeture a également été l'occasion de mettre en lumière la dynamique de solidarité entre grands établissements culturels. Afin de limiter les conséquences sociales de la fermeture provisoire, la direction a mené un dialogue fructueux avec ses personnels et avec d'autres institutions. Ces démarches ont permis la mise à disposition, auprès d'autres

établissements, d'une trentaine d'agents de l'Opéra-Comique, dont notamment une dizaine à l'Opéra national de Paris et autant au Centre des monuments nationaux. La Délégation et le Cabinet ont appuyé la concrétisation de ces mises à disposition.

□ **Le Centre national des Variétés (CNV), en charge du Fonds de soutien interdisciplinaire post-attentats du 13 novembre**

Annoncé par la Ministre de la Culture et de la Communication au lendemain des attentats du 13 novembre, le Fonds d'urgence au spectacle vivant, doté fin 2015 d'un budget de près de 5 M€, a été créé et placé auprès du CNV (*voir chapitre dédié page 16*).

Le Fonds a vocation à agréger toutes les contributions des organismes ou des personnes qui souhaiteraient y participer, et continuera à ce titre à évoluer. Il est accessible à toutes les entreprises du spectacle vivant privé au sens du champ de la convention collective nationale étendue des entreprises du spectacle vivant privé et aux entreprises subventionnées entrant dans le champ de la taxe sur les spectacles.

La Délégation au théâtre

La délégation au théâtre a poursuivi en 2015 sa mission d'animation et de coordination de la mise en œuvre des orientations politiques de l'État en matière d'art dramatique, de cirque, d'arts de la rue, d'arts de la marionnette, de théâtre d'objet, d'arts du récit, d'arts du mouvement et du geste, en lien avec les DRAC et les professionnels de ces secteurs.

En 2015, la délégation a tout d'abord participé à l'ensemble des grands chantiers de réforme et grands événements organisés par la DGCA : projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine », Assises de la jeune création, conférence pour l'emploi, *Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse*, réécriture des textes encadrant les aides aux compagnies en administration centrale et déconcentrée.

La tutelle des théâtres nationaux

La délégation assure la tutelle de quatre théâtres nationaux : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. La démarche de contractualisation s'est poursuivie auprès des théâtres nationaux. L'année 2015 a été marquée par le décès de Luc Bondy le 28 novembre, grand homme de théâtre et directeur du théâtre de l'Odéon. C'est Stéphane Braunschweig, directeur du théâtre de la Colline, qui lui succède à partir du 15 janvier 2016.

Structures labellisées (CDN, PNAC, CNAR) : de nouveaux recrutements, de nouvelles labellisations et un travail de révision des textes-cadres

Les structures labellisées suivies par la délégation (centres dramatiques nationaux – CDN, pôles nationaux des arts du cirque – PNAC et centres nationaux des arts de la rue – CNAR) ont fait l'objet de plusieurs nominations. La délégation a organisé en 2015 le recrutement de deux nouveaux directeurs de CDN (Carole Thibaut à Montluçon et Rodolphe Dana à Lorient), de deux directrices de PNAC (Yveline Rapeau au Cirque-Théâtre d'Elbeuf et Sylviane Manuel à La Verrerie à Alès) et d'une directrice de CNAR (Anne Le Goff à Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen). Ces nominations participent ainsi au mouvement de rajeunissement et de féminisation engagé pour les dirigeants de ces structures.

En 2015, la délégation a accompagné plusieurs nouvelles labellisations : CDN - Théâtre des Quartiers d'Ivry, dont la première pierre de la Manufacture des Œillets a été posée par la Ministre en juin 2015, CNAR - l'Usine de Tournefeuille et deux nouveaux PNAC, le Séchoir à La Réunion et Furies à Châlons-en-Champagne. Enfin, pour l'ensemble des labels, un important chantier de révision des textes-cadres (cahiers des charges et des missions) a débuté cette année dans le cadre des travaux du projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine » et se poursuivra en 2016.

Réforme des dispositifs d'aides aux compagnies indépendantes

L'accompagnement des compagnies a mobilisé la délégation à plusieurs titres. L'année 2015 voit tout d'abord l'aboutissement d'un important travail de réforme du dispositif d'aides déconcentrées au spectacle vivant (décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant et arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant) auquel la délégation a pris activement part. Dans le domaine des arts de la rue et des arts du cirque, la délégation a mis en place la réforme des commissions nationales pour les aides à la création (décret n°2014-1651 du 26 décembre 2014 et arrêté du 9 mars 2015). Cette réforme a consolidé un dispositif essentiel de soutien à la création et notamment aux compagnies, en précisant les finalités de ces aides et le rôle de la commission nationale, désormais constituée en un seul organe, travaillant sur la base de deux collèges spécialisés pour chacun des deux secteurs. La délégation a poursuivi en 2015 la mise en œuvre du dispositif d'aide au compagnonnage, qui, depuis 2008, englobe la commande « auteur » et se décline en deux

formules : le compagnonnage « artistes » et le compagnonnage « auteurs ». La délégation a assuré le suivi d'une trentaine de compagnies formées par des artistes ayant quitté la direction d'un théâtre national ou d'un centre dramatique national ainsi que de théâtres parisiens emblématiques (Théâtre du Rond-Point, Cartoucherie, Théâtre de l'Athénée...).

Festivals et espace public : participation à la Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public

En région, la délégation a accompagné la 69^{ème} édition du festival d'Avignon et la 18^{ème} édition de la Biennale internationale de la marionnette des Petits Comédiens Chiffons de Charleville-Mézières. On peut également relever que le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac, organisé par le CNAR, a fêté en 2015 ses trente ans et a été marquée cette année par l'hommage à Michel Crespin, figure emblématique des arts de la rue, disparu en septembre 2014. Pour le cirque, on peut signaler, la Biennale des Arts du Cirque organisée par le PNAC Méditerranée à Marseille et d'autres villes du territoire.

Concernant les arts de la rue, il importe d'évoquer également la Mission nationale pour l'art et la culture dans l'espace public (MNACEP), mise en place en 2014 et confiée à la présidence de Jean Blaise. La MNACEP, suivie conjointement par la délégation au théâtre et le service des arts plastiques, a travaillé pendant plus d'un an par ateliers thématiques, rencontres ouvertes au public et visites sur des chantiers emblématiques. Plus de 550 personnes ont participé à ses travaux, complétés par des entretiens d'experts et des repérages cartographiés. Le rapport final de la MNACEP et ses préconisations seront remis à la Ministre début 2016.

Centres de ressources et écritures dramatiques : vers une politique fédérée de la ressource théâtre, cirque, arts de la rue

La délégation a œuvré à la consolidation et à la pérennisation des deux centres de ressources « historiques », le Centre national du Théâtre (CnT) et HorsLesMurs (HLM). La construction d'une « Maison commune » au service de l'ensemble des professionnels du secteur du théâtre, des arts de la rue, du cirque et plus largement du spectacle vivant en France et en Europe est mis en route : le 30 septembre, la Ministre a confié à Gwenola David la mission de dessiner le contour et le calendrier de ce projet d'avenir en lien avec les directions et les salariés des deux structures. Ce projet consiste en la mise en œuvre d'une politique fédérée de ressources, de conseils, de documentation et d'animation de réseaux au service du théâtre, des arts de la rue et du cirque, dans l'esprit de service public qui anime depuis leur création les deux associations. La délégation suit par ailleurs les structures en charge de la formation permanente des artistes et de leur insertion professionnelle (Chantiers nomades, ARTA, JTN...).

Sur le plan des écritures dramatiques, la délégation a poursuivi la mise en œuvre des différents dispositifs de soutien à l'écriture théâtrale contemporaine, et en particulier l'aide à la création dramatique proprement dite, liée à l'activité de la commission nationale désormais gérée par le Centre national du Théâtre, le volet « auteurs » du dispositif d'aide au compagnonnage et le soutien apporté au centre national des écritures du spectacle de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, à Théâtre Ouvert (avec lequel le MCC a signé une convention quadriennale avec la Ville de Paris) et à la Maison Antoine Vitez.

Mise en place d'un groupe de travail théâtre privé – théâtre public

Concernant les théâtres privés, la délégation a poursuivi son intervention auprès de l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé). Dans le but d'améliorer les conditions de collaboration entre le théâtre public et le théâtre privé, la DGCA a commandé un rapport à Jackie Marchand, directeur de la scène nationale de La Rochelle. Un groupe de travail « théâtre privé – théâtre public » a été constitué après la remise de ce rapport afin de mettre en avant les bonnes pratiques de coopération et d'identifier des solutions pratiques pour amplifier les échanges entre les deux secteurs. Les attentats de novembre 2015 ont, quant à eux, impliqué l'association des théâtres privés dans la mise en place du Fonds d'urgence créé par le MCC.

Formation et enseignement supérieur : poursuite des habilitations, modernisation du réseau d'établissements et accompagnement de la politique d'ouverture à la diversité

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la délégation est intervenue, en lien avec la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur plusieurs chantiers : tutelle des deux opérateurs (Conservatoire national supérieur d'art dramatique et CNAC-Centre national de Arts du Cirque), suivi des autres structures d'enseignement supérieur, en lien avec les DRAC, habilitation des diplômes, réflexion plus générale sur les filières d'enseignement.

Après l'habilitation du Centre national des Arts du Cirque (CNAC), en lien avec l'École nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR) et l'Académie Fratellini, à délivrer le diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque (DNSP-AC), ces trois mêmes écoles ont été habilitées en 2015 à délivrer le diplôme d'État (DE) pour les enseignants de cirque. La nouvelle campagne d'habilitation 2015-2016 a été engagée et examinera les demandes à délivrer le diplôme d'État de professeur de théâtre (décret n° 2015-1227 du 2 octobre 2015) et le DNSP de comédien spécialité acteur-marionnettiste (arrêté du 20 juillet 2015 complétant l'arrêté du 1er février 2008).

L'année a également été marquée par l'achèvement et l'inauguration des locaux du CNAC début octobre à Châlons-en-Champagne. Outre le cirque historique, qui a fait l'objet d'une profonde réhabilitation, l'établissement dispose désormais d'un deuxième site avec une nouvelle école, des espaces d'entraînement, une salle de type « boîte noire », des sites d'accueil de chapiteaux, des logements, des bureaux, des hangars de stockage, des ateliers de construction, soit un ensemble de plus de 3 700 m². La construction est remarquable par sa qualité architecturale et la complémentarité de ses espaces.

La Ministre a par ailleurs posé en septembre 2015 la première pierre des nouveaux locaux de l'Institut international de la marionnette (IIM) de Charleville-Mézières, qui permettront d'accueillir deux promotions d'élèves tous les trois ans.

Enfin, la délégation a accompagné les projets de classes préparatoires développées par les écoles d'enseignement supérieur dramatique dans le cadre de la politique d'ouverture à la diversité (CNSAD, Comédie de St Étienne).

La Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche

A la suite du projet de service, la nouvelle organisation matricielle a été fondatrice pour la SDEER (sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche), née du regroupement de la sous-direction de l'emploi et de la formation (SDEF) de l'ancien service du spectacle vivant avec le département des écoles supérieures d'art (DESAR) du service des arts plastiques. Elle englobe à présent trois bureaux et une mission.

❑ Le bureau de l'emploi du spectacle vivant

Le bureau de l'emploi a été au cœur des travaux relatifs à l'intermittence du spectacle et à la feuille de route du Premier ministre (*voir chapitre intermittence p. 13*).

Préparation, accompagnement et suivi des événements de l'année

Six événements importants ont fait l'objet de notes d'analyse et de propositions : conclusion et suites de la mission « intermittence » ; lancement de la négociation relative à l'encadrement du contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) ; loi relative au dialogue social et à l'emploi (dispositions relatives à l'assurance chômage, au CDDU, aux « m'intermittentes ») ; projet de loi LCAP (en particulier dispositions « amateurs » et « artistes du spectacle ») ; conférence pour l'emploi ; évaluation de la politique publique de la licence d'entrepreneur de spectacles.

Le bureau de l'emploi a effectué des propositions de mesures pouvant être financées par le Fonds pour l'emploi, d'encadrement du CDDU, et de préparation de la négociation d'assurance chômage. Il a mobilisé un groupe de travail du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) sur des sujets tels que les contrats aidés, la mutualisation, la formation, le compagnonnage, etc. Le bureau a contribué à l'élaboration d'un diagnostic sur l'emploi dans le spectacle et accompagné les inspecteurs en charge de l'évaluation de la politique publique de la licence d'entrepreneur de spectacle.

Les missions habituelles du bureau

Le bureau a assuré le secrétariat du CNPS, de son bureau et de ses sous-commissions d'observation de l'emploi et de la sécurité. Il a participé aux instances de gouvernance des dispositifs d'aides à l'entreprise, à l'emploi et à la structuration dans le spectacle et assuré la coprésidence avec la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) des comités de suivi et de pilotage du guichet unique du spectacle vivant (GUSO). Il a représenté la DGCA dans les instances suivantes : GIP « Cafés Culture », Fonds de professionnalisation et de solidarité, accord de développement des emplois et des compétences (ADEC), « comité visa ».

Il a assuré l'animation du réseau des gestionnaires de licence d'entrepreneurs de spectacles en DRAC, ainsi que l'information du public en matière de réglementation et de structuration de l'entreprise et de l'emploi dans le spectacle vivant. Il a contribué en 2015 au programme de simplification des démarches administratives (allègement de la formation à la sécurité pour les lieux de spectacles occasionnels, dématérialisation des demandes de licences d'entrepreneurs de spectacles, suppression du registre national des agents artistiques, circulaire relative aux aides déconcentrées).

Missions ponctuelles en écho à l'actualité

Le bureau a notamment été saisi des questions suivantes : projets de loi immigration et déontologie ; encadrement du recours aux stagiaires ; accessibilité ; protocole d'accord signé par l'Opéra national de Paris avec les organisations syndicales ; ruptures de contrat de travail dans des établissements sous tutelle ; recours au CDDU dans les établissements nationaux ; accord relatif à l'emploi dans les centres dramatiques nationaux ; retraites complémentaires ;

emploi d'enfants dans les entreprises de spectacles ; accord « Schwartz » ; contrôle de Pôle emploi sur les entreprises et intermittents du spectacle ; lutte contre la fraude dans le spectacle.

❑ **Le bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle**

La Commission professionnelle consultative du spectacle vivant (CPC SV) s'est réunie à trois reprises en formation plénière, notamment afin de réécrire les textes relatifs au diplôme d'État de professeur de danse.

Les groupes de travail constitués au sein de la CPC et dédiés à chaque spécialité (danse, musique, théâtre, directeur de conservatoire) ont été régulièrement réunis au cours de l'année pour réfléchir à la problématique de réévaluation des diplômes d'enseignants, certificats d'aptitudes (CA) et diplômes d'État (DE), dans le but de porter progressivement ces deux certifications aux niveaux I (pour le CA) et II (pour le DE) du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Ces travaux de réévaluation ont plus particulièrement porté sur les diplômes suivants : les CA et DE de professeur de musique, le CA de professeur de danse, le CA de professeur d'art dramatique et le CA de directeur de conservatoire. Leur premier aboutissement a été la présentation à la session de la CPC de décembre des textes relatifs aux diplômes d'enseignement de la filière musicale : CA de niveau I et DE de niveau II, textes validés lors de cette réunion plénière. Pour les autres certifications, le travail se poursuivra en 2016.

Indépendamment de ce chantier de long terme, trois certifications ont été inscrites ou réinscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : DE de professeur de danse de niveau III, pour lequel un nouvel arrêté a été élaboré au cours de l'année par le groupe de travail dédié et validé lors de la session exceptionnelle de la CPC du mois d'avril ; DE de professeur de théâtre dont les textes ont été réécrits pour mise en conformité avec le Code de l'éducation, son niveau restant inchangé à ce stade (niveau III) ; DNSP de comédien, option acteur marionnettiste, après plusieurs réunions d'un groupe de travail qui a réuni les professionnels de cette discipline.

La campagne d'habilitation a conduit à l'évaluation de 22 formations présentées par 13 établissements d'enseignement supérieur, dont 9 nouvelles demandes concernant 6 établissements. Les premières demandes d'habilitation de l'Académie Fratellini (CFA des arts du cirque), du Centre national des arts du cirque (CNAC) et de l'École nationale des Arts du cirque de Rosny-sous-Bois (EnacR) dans le domaine du cirque (DE de professeur de cirque) ont notamment été évaluées.

La transposition de la Directive relative à la reconnaissance de qualification professionnelle a entraîné l'ajout au code de l'éducation d'un article permettant aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne d'exercer la profession de professeur de danse dans les mêmes conditions que les nationaux de l'État français. La directive 2013/55/UE, modifiant la directive 2005/36/CE, élargit les possibilités d'accès des ressortissants de l'UE aux professions réglementées, et organise une évaluation des règles nationales, en vue de mettre fin à l'ensemble des restrictions non strictement justifiées. Sa transposition a notamment conduit à justifier le maintien du modèle français de réglementation de l'exercice de la profession de professeur de danse.

Dans le cadre des mesures de simplifications souhaitées par le gouvernement, seize procédures relatives au diplôme d'État de professeur de danse ont été dématérialisées. Un portail dédié a été créé, regroupant l'ensemble des procédures du ministère : les procédures relatives au diplôme d'État de professeur de danse y sont accessibles. Parallèlement à ce projet, l'ensemble des formulaires CERFA sont en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse.

La procédure de classement des conservatoires prévue par le décret du 12 octobre 2006 a été prorogée jusqu'au 12 octobre 2015. À l'exception de 47 conservatoires à rayonnement communal et intercommunal (CRC/CRI), il a été demandé à la totalité du réseau des conservatoires de déposer un dossier de renouvellement de classement. Au total, au 31 décembre 2015, 11 CRR

(Conservatoires à rayonnement régional) sur 43, 12 CRD (Conservatoire à rayonnement départemental) sur 109 et 36 CRC/CRI sur 358 ont été classés ou reclassés.

❑ **Le bureau des établissements**

Dans le cadre de ses missions de structuration de l'enseignement supérieur en arts plastiques, le bureau a apporté son concours à l'organisation des Assises de la jeune création et expertisé les dossiers des écoles d'art dans le cadre de l'appel à projet « *Fab labs*, incubateurs, pépinières » lancé à la suite des Assises en juillet 2015. Il a accompagné la mission du directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs visant au rapprochement des quatre écoles d'art du Grand Paris (ENSBA, ENSAD, ENSCI-Les Ateliers, ENSA-PC). Il a apporté sa contribution à la réflexion et aux échanges organisés avec les écoles d'art dans la perspective de rendre leurs cursus accessibles aux futurs étudiants via le portail d'inscription en ligne d'admission post bac (APB).

Le bureau a constitué et porté auprès du MENESR le dossier d'attribution du grade de Licence au diplôme national d'art de niveau bac+3. Il a accompagné les écoles lors de la campagne de renouvellement du grade de master pour le DNSEP. Il a contribué à la préparation et au suivi des dispositions « enseignement supérieur » du projet de loi LCAP et à la préparation du décret d'application relatif à l'agrément des classes préparatoires publiques d'arts plastiques.

Le bureau a préparé, en lien avec les administrations concernées et les organisations syndicales, le rapport relatif à l'alignement du statut des professeurs des écoles territoriales supérieures d'art sur celui des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, prévu par l'article 85 de la loi du 22 juillet 2013. Déposé sur les bureaux des deux Assemblées au printemps 2015, le rapport préconise la création d'un statut spécifique de professeurs des écoles territoriales supérieures d'art. Il a préparé et mis en œuvre, avec le SG, la concertation avec les organisations syndicales représentatives des professeurs des écoles nationales supérieures d'art relative aux conditions d'avancement dans la carrière et aux missions. Il a lancé, avec le BAG et le SRH, les deux concours de professeur des écoles nationales supérieures d'art (concours et concours réservé « Sauvadet »).

En ce qui concerne la tutelle des écoles nationales supérieures d'art, le bureau a supervisé le renouvellement de la direction de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (ENSBA) et préparé la lettre de mission du nouveau directeur. Il a contribué à l'audit de l'ENSCI-Les Ateliers dont la situation financière et les difficultés de gouvernance étaient particulièrement signalées. L'année a été marquée par l'élaboration ou la préparation de plusieurs contrats d'objectifs (Villa Arson, Nancy, Cergy, Arles, Bourges et Dijon).

En lien avec les collectivités territoriales co-financeuses des opérations, les relocalisations de l'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles et de l'École nationale supérieure d'art de Nancy ont fait l'objet d'un suivi attentif. Les études et le chiffrage du schéma directeur des travaux du site Malaquais qui réunit l'ENSBA et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais sont en cours. Le scénario d'une relocalisation de l'ENSA-Paris Cergy est en cours d'examen.

La mise en place du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) a nécessité des actions de formation pour les chargées de tutelle et l'organisation d'une journée d'information à destination des secrétaires généraux des dix écoles nationales supérieures d'art. D'autres sujets de gouvernance ont été signalés dans les écoles de Caen-Cherbourg et d'Angoulême-Poitiers ; la fermeture de l'école de Perpignan et le projet de regroupement de trois EPCC en Aquitaine ont aussi été l'objet de l'attention du bureau.

❑ **La mission Recherche**

Créée en 2015 au sein de la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du nouveau projet de service, la mission recherche s'est ouverte à tous les champs de la création.

Depuis 2012, la DGCA, aux fins de structuration de la recherche en arts, organise un appel à projets de recherche sur les arts plastiques dans les écoles nationales supérieures d'art. Aucun appel à projet n'a été organisé en 2015, afin d'aider les programmes validés par le conseil scientifique qui n'avaient pu être soutenus les années précédentes ou les projets nécessitant une aide d'urgence (unité de recherche d'Arles ; Chaire Industrielle de Reims).

Les rencontres de la recherche dans les Écoles d'art et de design ont permis de réunir en avril et en décembre 2015 les différents acteurs de cet appel à projet et de faire évoluer avec eux ce dispositif d'aide à la recherche. La mission a enfin participé à l'élaboration et à la diffusion du numéro de la revue *Culture et Recherche* consacré à la recherche dans les écoles d'art et de design.

Un séminaire de la recherche a été constitué avec le service de l'inspection de la création artistique, qui réunit régulièrement des inspecteurs des différents secteurs pour travailler à la mise en commun des enjeux de recherche.

La mission a été associée à la seconde édition des rencontres *Recherche Création* organisées par l'Agence nationale de la Recherche (ANR). Cet événement a permis de poser, dans le cadre du festival d'Avignon, un espace de dialogue entre grands noms de l'univers de la recherche scientifique et celui de la création, en présence du metteur en scène Thomas Ostermeier, de l'auteur Olivier Saccomano ou encore de la chorégraphe Emmanuelle Vo-Dinh. Ce travail a permis en outre de renforcer un partenariat entre la mission et l'ANR, et ainsi faire avancer l'idée d'une recherche en arts, encore trop peu reconnue par l'univers scientifique.

La mission a appuyé la préfiguration de *l'École des situations*, élaborée par le PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines), en relation avec l'ENSAD et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, inaugurant un partenariat autour de la recherche et de sa transmission. Elle a soutenu le Théâtre du Soleil dans le travail de transmission lancé par Ariane Mnouchkine avec son *École Nomade*, ainsi qu'un projet de réseau cartographié autour des productions artistiques. Elle a soutenu la reconnaissance de la première unité de recherche en Design à l'ESAD d'Orléans et contribué à l'édition des actes du colloque consacré aux *Écritures Créatives* organisé par l'ENSA-Paris Cergy. Elle a enfin soutenu le colloque organisé par la Scène nationale de l'Hexagone, intitulé *Arts et Sciences*.

La Sous-direction de la diffusion artistique et des publics

Conformément à l'arrêté d'organisation de la DGCA, 2015 a été marquée par la transformation du département des publics et de la diffusion en sous-direction.

□ Le Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles

Le bureau a poursuivi son travail de suivi et d'accompagnement des pratiques des amateurs et de leur renouvellement dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, des arts du cirque, des arts plastiques et visuels. Ainsi, la quatrième édition de l'appel à projets *Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs* a permis de soutenir 71 projets collectifs portés par près de 4000 amateurs dont plus de 40 % sont des jeunes de moins de 25 ans. Avec plusieurs associations et fédérations nationales impliquées dans le domaine de la pratique des amateurs en théâtre, le bureau a également entamé un voyage (6 étapes sur deux ans en lien avec des festivals et des manifestations organisées partout en France) à travers la diversité de ces pratiques théâtrales afin d'échanger et de réfléchir avec ceux qui s'y engagent à tous âges. *Sur les chemins du théâtre des amateurs* sera retracé dans un numéro hors série de *La Scène* en 2016. Le dispositif *Danse en amateur et répertoire*, suivi par le bureau et mis en œuvre par le Centre national de la Danse, a permis cette année encore à des groupes de danseurs amateurs, accompagnés par un artiste professionnel, de remonter une œuvre de répertoire (tous les styles de danse sont concernés), développant ainsi leur culture chorégraphique. Au terme de la saison, les groupes sélectionnés ont présenté leur travail sur la scène de la Grande Halle de la Villette.

La politique de l'État à l'égard des conservatoires relève désormais, pour la dimension développement des pratiques amateurs, du bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles. Le bureau a ainsi mené fin 2015 un important travail de concertation avec les collectivités territoriales pour redéfinir les modalités d'intervention de l'État auprès des conservatoires. Il a également été fortement mobilisé sur cette question dans le cadre du projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine ».

À travers son soutien à des associations comme Acajou (danse) ou Musique en situation de Handicap (MESH), le bureau favorise les actions permettant de structurer l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques. La formation des artistes qui interviennent auprès des patients dans les établissements de soin étant un élément fondamental d'une politique d'égal accès de tous aux arts et à la culture, le bureau a accompagné en 2015 la toute jeune Fédération nationale des Clowns hospitaliers dans sa structuration.

L'année 2015 a été marquée par la clôture de la *Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse*, manifestation co-construite par le MCC et les représentants du secteur professionnel. Durant dix-huit mois, la mise en lumière de l'offre artistique destinée à la jeunesse et de tous les acteurs de l'art vivant qui portent des propositions artistiques ambitieuses et inventives à destination des nouvelles générations a donné lieu à plus de 1000 projets (événements, rencontres, spectacles) dans toute la France et dans le réseau culturel à l'étranger (Allemagne, Italie, Madrid, Liban, Québec). Devant le succès rencontré par la *Belle Saison*, le ministère a mis en place un plan d'action intitulé *Génération Belle Saison* sur la rencontre de la jeunesse avec l'art vivant. Comprenant 23 actions, ce plan vise plusieurs objectifs forts : mobiliser tous les acteurs, conforter les artistes qui font le choix de la jeunesse, placer la rencontre avec les œuvres au cœur de l'éducation artistique et culturelle, développer les compétences professionnelles, agir au plus près des territoires, accroître la visibilité des actions, observer et évaluer.

Enfin, en lien avec le secrétariat général, le bureau a participé activement au déploiement du service civique au sein des structures culturelles et à la rédaction de la première convention cadre pluriannuelle avec les Parcs naturels régionaux.

□ Le Bureau de l'action européenne et internationales (BAEI)

En 2015, dans le cadre de son rôle d'interface d'information européenne et internationale avec le

SG, le BAEI a contribué à plus d'une cinquantaine de fiches sur les coopérations bilatérales artistiques, en vue des déplacements et des entretiens de la Ministre de la Culture, du Ministre des Affaires étrangères, du Premier Ministre ou du Président de la République, avec leurs homologues ou ambassadeurs étrangers, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'ambassadeurs de France à l'étranger et de contenus d'accords de coopération. Les enjeux et actions de coopération artistique par grandes zones géographiques (Afrique du Nord et Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine, Afrique Subsaharienne, Europe) ont également été répertoriés et communiqués aux correspondants internationaux de la DGCA et auprès des conseillers en DRAC. En particulier, le soutien à la mobilité internationale des artistes et des professionnels, aux échanges et rencontres artistiques, aux réseaux européens et aux collaborations internationales se sont traduits par des accueils en France d'artistes, de programmateurs et de professionnels étrangers, une présence d'artistes et la diffusion d'œuvres produites en France à l'étranger, des actions entre écoles d'art, des opérations de visibilité de la scène artistique française à l'étranger, des rencontres professionnels bilatérales, des rencontres européennes. Le BAEI a organisé en novembre 2015 une nouvelle session de formation à l'attention des agents de la DGCA et des conseillers création artistique en DRAC sur les politiques publiques d'accompagnement de projets européens et internationaux.

Dans le cadre du montage et du développement de projets et réseaux européens, le BAEI accompagne les professionnels en conseils individualisés et/ou soutien budgétaire (Jeunes Talents Cirque Europe, Pop Mind 2, etc.) et soutient le Relais Culture Europe (bureau d'Europe Créative en France, soutenu par le MCC).

Le suivi de la facilitation de la mobilité des artistes et des œuvres se traduit par le soutien du BAEI à la plate-forme d'information sur la mobilité artistique *On The Move*, au Bureau d'accueil des artistes et professionnels étrangers et au Fonds Roberto Cimetta (fonds international de mobilité et de structuration, en particulier dans l'espace méditerranéen). Le BAEI participe au Comité Visa Artistes animé par le réseau de musiques du monde Zone Franche et au suivi de la législation sur l'immigration en cours de modification.

Dans le cadre du déploiement des coopérations artistiques internationales, l'année 2015 a été marquée par la montée en puissance des 9 relais spécialisés du spectacle vivant et des arts plastiques, implantés dans 7 zones géographiques prioritaires et développés conjointement par le MCC, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et l'Institut français. Ils se sont notamment impliqués dans la mise en œuvre de la *Belle Saison* à l'étranger.

Concernant les opérateurs de l'international accompagnant les professionnels du champ de la création artistique, l'année 2015 a permis de renforcer la présence, la diffusion et les collaborations des artistes et professionnels français à l'étranger. Le MCC a délégué à l'Institut français ses 11 ateliers-studios dédiés à l'accueil d'artistes et professionnels étrangers en résidence à la Cité internationale des arts de Paris et en a engagé la réfection par des équipes de designers/architectes à la suite d'un appel à projets. Le BAEI a soutenu la présence française à la Biennale d'art de Venise, accompagné l'ONDA (Office national de diffusion artistique) dans l'évolution de son action européenne et internationale et dans la réalisation d'une convention cadre de coopération avec l'Institut français et participé au travail du Bureau export de la musique française.

Enfin, le BAEI a engagé le chantier de parangonnage des politiques publiques de la création ainsi que des projets avec les services métiers de la DGCA (politique autour de la francophonie avec la Délégation au théâtre, préparation de *Dance 2016, une année franco-américaine de danse et d'idées* en France avec la délégation à la danse...).

□ **Le Bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire**

Une des missions du bureau est l'animation du réseau des Scènes nationales, en lien avec l'Association des scènes nationales. En 2015, ce travail partagé a notamment abouti à l'élaboration d'une nouvelle version de la circulaire relative aux CPO (conventions pluriannuelles d'objectifs) qui constituera un point d'appui pour l'élaboration des textes à prendre en application de la loi « Liberté de création, architecture, patrimoine ».

Le bureau veille à la cohérence au niveau national du contenu des contrats d'objectifs et de moyens et de leur adéquation à la fois aux missions liées au label et à leur traduction sur le territoire spécifique de chaque scène, avec l'objectif d'aboutir à ce que chacune soit dotée d'une convention. Il intervient ainsi, en lien avec la DRAC concernée, au moment de l'élaboration du contrat et, à la fin de celui-ci, porte un regard sur l'autoévaluation du directeur(trice) et donne un avis sur l'opportunité de compléter cette autoévaluation par une intervention de l'inspection. En 2015, 10 contrats ont ainsi fait l'objet d'une expertise au moment de leur élaboration ou de leur évaluation.

Le bureau est également chargé du suivi des procédures de renouvellement de direction. Cinq scènes nationales ont vu la désignation d'une nouvelle direction au cours de l'année : Bruno Lobé à Reims, Hortense Archambault à Bobigny, Borjâ Sitjà à Perpignan, Marion Foulland-Bousquet à Narbonne et Fabienne Lorong à Forbach. Outre la volonté pour le ministère de renforcer la place des femmes au sein du réseau, chacune de ces nominations a été guidée par l'exigence, partagée avec les collectivités, du renforcement de l'accompagnement des artistes et d'une prise en compte la plus large possible des populations des territoires concernés.

L'année 2015 aura également été marquée par la restitution du label de scène nationale à Tropiques Atrium en Martinique après l'élaboration par son directeur Hassane Kouyaté, nommé en septembre 2014, d'un contrat d'objectifs et de moyens signé par la Ministre en septembre 2015. Le réseau a enfin connu l'arrivée d'une soixante-douzième scène nationale avec la labellisation de l'association l'Union Châteauvallon-Liberté qui réunit le Centre national de création et de diffusion culturelles de Châteauvallon et le Théâtre Liberté de Toulon. En outre, la DGCA est intervenue, aux côtés des DRAC, sur plusieurs situations de retrait financier de collectivités.

Depuis 2015, le bureau est chargé de la tutelle exclusive de l'établissement public du parc et de la Grand Halle de la Villette (EPPGHV). Dans ce cadre, il a accompagné le changement de gouvernance intervenu à la tête de l'EPPGHV en 2015 : Didier Fusillier a été nommé Président de l'établissement le 17 juin 2015 par décret du Président de la République, succédant ainsi à Jacques Martial. Les mutations attendues dans le cadre de son mandat concernent non seulement le projet artistique et culturel et sa médiation, mais également les questions relatives à une meilleure inscription de l'établissement à l'échelle du Grand Paris et plus largement de son rayonnement national, européen et international, intégrant la présence de la Philharmonie de Paris, nouvel opérateur et acteur d'envergure sur le site, du CNSMDP, de la Cité des Sciences et de l'Industrie et du Théâtre Paris-Villette. Le nouveau Président s'est attaché, dès sa prise de fonction, à la mise en œuvre de ces orientations, confirmées par la lettre de mission établie par le bureau.

Enfin, avec l'arrivée d'un chargé de mission pour la coordination des politiques multimédia et de la numérisation en avril 2015, l'année a permis l'élaboration d'un diagnostic du positionnement de la DGCA sur les problématiques afférentes au numérique. Les préconisations résultant de ce diagnostic sont en cours de finalisation pour être mises en œuvre à partir de 2016. Elles portent autour de trois objectifs prioritaires : réorienter les actions de numérisation des ressources culturelles pour en favoriser l'accès par un public plus large, placer la DGCA et ses réseaux d'établissements et de partenaires en situation de répondre durablement aux enjeux du numérique et enfin développer la création en environnement numérique et accompagner les artistes aux enjeux de la révolution numérique.

La Sous-direction des affaires financières et générales

La sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG) exerce une mission d'organisation et de coordination du fonctionnement de la direction générale et assure la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires affectés à la direction, en liaison avec les services de la direction générale et avec le secrétariat général. Elle est organisée en cinq bureaux.

□ Actions transversales

La sous-direction assure l'élaboration budgétaire et le suivi de l'exécution des crédits du programme 131 « Création » dont la directrice générale de la création artistique est responsable. Elle participe à l'élaboration budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur les programmes 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Au terme de l'élaboration du PLF 2016 (Projet de loi de finances), le programme 131 bénéficie de mesures nouvelles en faveur de la jeune création à hauteur de 15 M€ dont 12,5M€ pour le spectacle vivant, 2M€ pour les arts plastiques et 0,5M€ transférés vers le programme 334 « Livre et industries culturelles » pour regrouper sur un même programme l'ensemble des crédits dédiés aux organismes de soutien à l'export des industries culturelles. Ces moyens, qui représentent une augmentation de 1,6 % des crédits par rapports à 2015, permettront de consolider l'emploi artistique et d'aider au renouvellement des générations et des esthétiques dans la suite des engagements pris à l'issue des Assises de la jeune création. Sur le programme 224, le PLF 2016 inscrit 8M€ de crédits nouveaux en faveur des conservatoires conventionnés permettant de consacrer au total 13,5M€ à un plan de soutien de ce réseau de proximité pour l'accès, l'éducation et la formation des jeunes aux pratiques artistiques.

Sur le plan de l'exécution des crédits, les dépenses non budgétées liées aux surcoûts de l'achèvement des travaux de la Philharmonie de Paris ont constitué un élément contraignant de la gestion du programme 131. Par un pilotage très fin des crédits qui sont répartis entre les services de la DGCA et l'ensemble des DRAC, la SDAFIG a pu garantir durant tout l'exercice la soutenabilité budgétaire du programme et assurer en fin de gestion la consommation totale des crédits mis à disposition, en procédant notamment à des redéploiements entre les services centraux et les directions régionales.

□ Le bureau des affaires générales (BAG)

Le pôle financier, comme les années antérieures, a instruit plus de 1100 demandes de paiement. Il a contribué à la bonne exécution des crédits, et a particulièrement été sollicité dans le cadre des redéploiements de crédits de fin de gestion qui ont entre autres permis la mise en place en 2015 du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant géré par le CNV à la suite des attentats de novembre.

Pour le pôle ressources humaines, l'année 2015 a été marquée par l'aboutissement du projet de service et la mise en œuvre de la réorganisation de la direction générale qui s'est traduite par une vague de mobilité de près d'une trentaine de postes et par une attention particulière aux besoins de formation pour les agents concernés par l'évolution de leurs missions (*voir chapitre projet de service page 8*).

Le pôle logistique s'est quant à lui mobilisé autour du déploiement de la solution informatique GOIA (Gestion et Organisation de l'Information Administrative), projet pour lequel la DGCA a été pilote. Cet outil a pour ambition de simplifier la gestion du courrier, d'en assurer la traçabilité et d'améliorer les délais de traitement (son utilisation sera généralisée à l'ensemble de l'administration centrale et du cabinet). Il permet d'une part de numériser et d'enregistrer les courriers et les notes internes, et d'autre part d'organiser leur suivi, leur circulation ainsi que leur validation jusqu'à leur signature par les personnes ayant autorité. Dématérialisation du traitement de la chaîne du courrier, GOIA constitue une véritable évolution dans l'organisation quotidienne du travail, notamment des encadrants, et son apport méritera d'être évalué à court et moyen terme.

□ Le bureau des affaires juridiques (BAJ)

L'année 2015 a été marquée par une intense activité normative et réglementaire qui marque l'aboutissement de chantiers importants tel que le projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine » dont la publication est attendue en juillet 2016 (*voir chapitre projet de service page 8*). Dans le cadre de la simplification des commissions administratives, le BAJ, en liaison avec les services « métiers », a entrepris un travail de refonte des textes dans l'objectif de sécuriser les dispositifs d'aide et de mettre en conformité les commissions administratives avec le décret du 8 juin 2006. Les principaux dispositifs d'attribution des aides qui reposaient jusqu'alors sur des règles anciennes et parfois non formalisées bénéficient désormais d'une procédure définie par décret en Conseil d'État et précisée par arrêté (aide à l'écriture musicale, attribution des aides dans les domaines des arts de la rue et des arts du cirque, attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'œuvres graphiques et plastiques et attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant notamment). Avec la DGFIP, le BAJ a conduit une réforme de simplification et de sécurisation du dispositif d'abattement supplémentaire de certains prélèvements sur le produit des jeux accordés aux casinos qui organisent des manifestations artistiques de qualité (MAQ). Par ailleurs, l'année 2015 a vu aboutir la réforme statutaire du CNAP (décret n°2015-463 du 23 avril 2015 relatif à l'Établissement public du Centre national des arts plastiques).

2015 a également été marquée par le traitement, comme chaque année, d'une quinzaine de dossiers contentieux dans des matières très diverses : enseignement, emploi et formation professionnelle, organisations syndicales, revendication de biens culturels, attributions d'aides individuelles, théâtre, domanialité publique, indemnités de retraite, licence d'entrepreneur de spectacle, travaux. Les demandes en conseils et analyses juridiques complexes ont été également nombreuses (151 en 2015) et ont touché à des domaines variés tels que les marchés publics, la procédure du 1% artistique, la domanialité publique (cession de biens immobiliers ou mobiliers, échanges de terrains, vente de biens mobiliers...), les travaux, l'aide à la rédaction de statuts, les transmissions universelles du patrimoine, les subventions, le droit des collectivités, les statuts de la fonction publique (nomination, mise à disposition, transfert de personnel, décision d'intérim...).

En matière de propriété intellectuelle, le BAJ a contribué au rapport annuel de la Cour des comptes sur l'évolution du financement des actions culturelles via les dispositifs d'aides à la création, à la formation et à la diffusion du spectacle vivant des SPRD (sociétés de perception et de répartition des droits) d'auteurs, d'artistes-interprètes et des producteurs de spectacle vivant, au rapport de l'IGAC sur la faisabilité d'un droit *sui generis* au bénéfice des producteurs de spectacle vivant, ainsi qu'au rapport de Christian Phéline sur le partage de la valeur dans la filière musicale à l'ère du numérique. Le bureau a également participé à l'élaboration du protocole audiovisuel de la Comédie-Française.

□ Le bureau de l'action territoriale (BAT)

Le bureau de l'action territoriale, qui pilote la stratégie budgétaire des services déconcentrés, a coordonné la mise en œuvre de la DNO (directive nationale d'orientation), participé aux conférences annuelles d'automne « stratégie et budget » avec les DRAC destinées à préparer la gestion de l'exercice N+1 (organisées par le secrétariat général pour l'ensemble des programmes rattachés au ministère) et assuré le suivi de la gestion des DRAC. Il a par ailleurs organisé des réunions bilatérales DRAC-DGCA en cours d'année pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre par les services déconcentrés des politiques définies par la direction générale. Il a animé le réseau des conseillers création en DRAC par des réunions plénières ou thématiques (exemple en juillet 2015 avec les conseillers danse à Montpellier et les conseillers théâtre en Avignon). Il a représenté la direction générale au sein du secrétariat permanent, des réunions plénières et des groupes de travail du CCTDC (Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel). De manière récurrente, le bureau organise également – et accompagne en tant que de besoin - les déplacements en région du directeur général de la création artistique.

En 2015, le bureau a été particulièrement mobilisé sur le suivi du désengagement des collectivités territoriales qui a généré un important travail de veille et d'analyse, en particulier à l'approche des

élections régionales. Les désengagements, identifiés principalement sur les labels et réseaux de la création et quelques autres dispositifs, ont atteint près de 18M€ en 2015 et ont surtout été le fait de villes et de leurs groupements). Le bureau a participé à l'élaboration des pactes culturels signés avec des collectivités territoriales pour tenter d'atténuer l'impact des désengagements sur les structures culturelles et diverses manifestations, chacune des parties - État et collectivité territoriale - s'engageant à maintenir ses financements sur les trois années à venir (Clermont-Ferrand, Cambrai, Strasbourg, Poitiers, Toulon, etc.). Le BAT a été attentif aux premiers impacts de la réforme territoriale dans les services déconcentrés dont l'organisation a été profondément modifiée (refonte des organigrammes, mise en place de pôles « métiers » auprès des DRAC et de leurs adjoints comme les pôles « création », etc.). Enfin, le bureau a lancé un groupe de travail avec le service de l'inspection de la création artistique sur l'Outre-mer, destiné à mieux connaître les pratiques culturelles ultramarines, dans l'objectif d'adapter les dispositifs et les procédures liés à la création.

□ **La mission du conseil architectural**

La mission, sollicitée pour son expertise et son conseil en matière de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale, a participé en 2015 aux comités de pilotage et aux comités techniques des grands chantiers en cours dans les services et établissements sous tutelle de la DGCA : Théâtre de Chaillot, Opéra Comique, Centre national de la danse, théâtre nationaux, ENSBA, Mobilier national, Manufacture de Sèvres, IRMA, etc. Elle a piloté et accompagné la mise en place et le dépôt des agendas d'accessibilité, lancé l'étude de programmation sur l'évolution des Ateliers Berthier et validé les premières étapes architecturales de la construction des nouveaux locaux de l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles.

Dans le cadre de sa mission d'expertise et d'assistance technique auprès des structures subventionnées, la mission est intervenue sur les projets de « Maison commune » devant à terme réunir l'ONDA, le CnT et HorsLesMurs, la Collection Lambert en Avignon, la MC93 à Bobigny, le théâtre des Amandiers à Nanterre, la Comédie de St-Étienne, la Comédie de Valence, le Citron Jaune à Port-Louis et la scène nationale de Clermont-Ferrand. Elle a aussi été membre de jurys de concours pour des opérations de construction ou de réhabilitation (théâtre de Beauvais, pôle culturel de Micheville à Thionville, Confort Moderne à Poitiers, conservatoire de Rennes).

L'expertise de la mission a été sollicitée en 2015 sur le projet de décret relatif à la prévention des risques liés aux niveaux sonores élevés de la musique amplifiée et des bruits de voisinage dans les lieux clos ou ouverts recevant du public. Elle l'a été de même sur la rédaction de l'arrêté pris en application du code de la construction et de l'habitation et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public en vue de leur offrir une prestation visuelle et sonore de qualité.

Enfin, des opérations phares ont été inaugurées en 2015 : Le Volcan - scène nationale du Havre, la Belle Électrique à Grenoble, la Philharmonie de Paris, la Collection Lambert, le Centre national des arts du cirque et la scène nationale de Sénart.

□ **Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion**

L'année 2015 a continué d'associer le bureau de l'observation au chantier législatif du projet de loi « Liberté de création, architecture, patrimoine » qui devrait déboucher sur deux avancées capitales : la création d'un observatoire de la création et de la diversité artistiques (renvoyée au décret) et, pour alimenter celui-ci d'une connaissance de la fréquentation et du chiffre d'affaires des billetteries, la mise en place par la loi d'un système de remontée au MCC des données obligatoires présentes dans les bordereaux de recettes de tout responsable de billetterie.

Elle aura été également l'occasion de consolider l'observation économique et sociale du secteur du spectacle dans le cadre de la conférence pour l'emploi et de mieux appréhender ses mutations avec notamment le lancement d'une étude exploratoire sur l'évolution de la structure de marché et la diversité des spectacles dans les salles de grande capacité et les théâtres privés. Deux

présentations ont également été réalisées devant des acteurs de la culture et du monde économique, portant respectivement sur l'impact de la tarification sur la démocratisation des publics ainsi que sur la contribution de la culture à l'attractivité économique de la France et de ses territoires. Enfin, le bureau de l'observation et du contrôle de gestion continue sa mission d'éclairage et de support du décideur politique avec l'actualisation de tableaux de bord donnant les chiffres-clés de la politique culturelle, le suivi d'études, la modernisation des outils de pilotage des structures subventionnées et la rédaction de synthèses.

Le bureau a par ailleurs poursuivi le déploiement d'un vaste chantier sur les opérateurs via l'animation de réseau des chargés de tutelle, la coordination des dossiers transversaux et la synthèse des données. Il a co-piloté un audit interne des processus métiers de la direction générale consistant, dans un premier temps, à la réalisation d'une cartographie des risques : le recensement des missions à l'aide de nombreux documents (arrêté du 12 juin 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la DGCA, fiches de poste, projet de service, etc.), l'établissement d'un tableau représentant les enjeux pouvant être rencontrés lors de la mise en œuvre des procédures (enjeux évalués de 0 à 5), l'identification de procédures à enjeux, notamment grâce aux entretiens d'agents et à l'analyse des risques.

La modernisation de la collecte et du traitement des données s'est poursuivie avec la mise en ligne d'un nouvel outil de remontées d'informations ainsi que la production de rapports automatisés et plus riches.

La coordination de la maîtrise d'ouvrage a vu la livraison de l'outil de gestion du 1% artistique qui a donné une satisfaction unanime. Les enjeux à venir concernent : le projet billetterie (voir supra) qui débutera en juin 2016, une étude fine des publics et des actions culturelles notamment sur les jeunes enfants et dans le champ social, le maintien du projet Mobilier national en coopération avec la direction générale des patrimoines et le réajustement de la base ATALIE en 2018.

La Mission de la communication

La mission de la communication a accompagné un grand nombre de projets en 2015. Elle a ainsi engagé des actions de communication pour la commémoration des 30 ans des CCN, les *Journées du 1 % artistique de l'école à l'enseignement supérieur* (deux fois plus d'établissements en 2015 pour la deuxième édition), le Pavillon français de la Biennale de Venise, l'exposition *Oxymores* d'art urbain sur les façades vitrines de l'immeuble des Bons-Enfants, le lancement de la création typographique *Infini*, *FluxusArtProject* au Palais de Tokyo, l'exposition *Seconde vie du matériel sportif – art et développement durable* - à Roland-Garros, la Fête de la Musique - *Vivre ensemble la Musique*, la conclusion de la *Belle Saison avec l'enfance et la jeunesse*, la remise des titres de Maîtres d'art, la signature de la charte *1 immeuble, 1 œuvre*, les Assises de la jeune création et les premières journées d'étude « Numérique et lieux de diffusion de l'art contemporain » à Strasbourg les 8 et 9 octobre.

Pour donner la meilleure visibilité à ces projets (dont la liste n'est pas exhaustive), la mission de la communication a mis en œuvre des actions de relations presse : rédaction et suivi de validation de communiqués et dossiers de presse, élaboration de fichiers ciblés de journalistes, contacts (sollicitations, relances et réponses) avec les journalistes, et participé activement aux événements presse organisés rue de Valois ou ailleurs. Le fichier presse est complété par un fichier de personnalités relevant du spectacle vivant et des arts plastiques (artistes, personnalités institutionnelles, journalistes) enrichi en permanence. Un fichier d'urgence des directeurs de structures culturelles sur l'ensemble du territoire a aussi été constitué après les attentats du 13 novembre ; il est mobilisable à tout moment.

Les sites internet constituent désormais le moyen privilégié de la communication. La mission a une action d'animation (actualisation, enrichissement) sur les deux sites internet du MCC (www.culture.fr et www.culturecommunication.gouv.fr) : elle agit directement et en autonomie sur les mini-sites danse, musique, théâtre et spectacles, arts plastiques, 1 % artistique, métiers d'art, théâtre – danse, musée – expos, musiques – concerts et jeune public. Pour donner à tous les publics les ressources et actualités les plus larges possibles, elle a publié plus de 200 d'articles mais aussi des appels à projets, annonces, galeries d'images, informations pratiques (journées portes ouvertes, salons...) et créé le mini-site dédié aux Assises de la jeune création. Elle a répondu à plus de 200 demandes d'informations des usagers (questions pratiques, subventions, partenariats...). Nos publications bénéficient en outre du relais de plus en plus efficace des réseaux sociaux du MCC (340 000 « abonnés » sur Facebook et 162 000 sur Twitter).

Une importante activité de la mission concerne la rédaction de textes institutionnels et la publication. Ainsi, des hommages pour les personnalités disparues, des biographies de personnalités, des propositions d'éditoriaux ou de préfaces pour des programmes de festivals, salons, foires ou manifestations ponctuelles sont rédigés. La mission a publié (participation à la rédaction, relectures, mise en page, suivi de fabrication, diffusion) notamment « *Bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle* » (dossier intermittence, 2 tomes d'annexes), le rapport « *Mission de bilan et préconisations relative à l'emploi des artistes lyriques* », la brochure « *Épreuves de Danse 2015* » et « *Enseignement supérieur création artistique* », première brochure présentant l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur du spectacle vivant et des arts plastiques.

Dans le cadre de sa mission d'information du public, la mission de la communication participe au Salon des formations artistiques (fin janvier), au salon de l'Éducation (fin novembre – reporté à mars 2016 en raison des attentats) et au Salon *Start* des formations artistiques (début décembre) : coordination de la présence des représentants d'écoliers et établissements d'enseignement

supérieur sur le stand du MCC pour répondre aux jeunes s'interrogeant sur leur orientation (environ 15 écoles présentes) et organisation de conférences thématiques (« Suivre une formation artistique », « Les études dans les écoles supérieures d'art du MCC », « Les classes préparatoires », « Les métiers du design et de la création ») avec des enseignants, responsables pédagogiques, directeurs d'établissements, chefs de service, et inspecteurs de la DGCA.

Pour les huit promotions annuelles de distinctions honorifiques (Ordre national de la Légion d'Honneur, Ordre national du Mérite et Ordre des Arts et des Lettres), la mission a établi, sur proposition des services métiers, des listes de candidats, rédige les mémoires de proposition (environ 125 mémoires biographiques établis), et recueilli les avis des services pour chacune des promotions et prépare les 3 conseils annuels des Arts et des Lettres. Elle a rédigé régulièrement des discours ou éléments de langage pour les cérémonies. Enfin, la mission est responsable des deux promotions annuelles de la Médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.

L'un des objectifs de la communication interne est d'améliorer la circulation de l'information auprès des 190 agents de la direction. Outre les outils qu'elle élabore et diffuse régulièrement (comptes-rendus des comités de direction, veille et alertes presse, organigramme détaillé, trombinoscope, lettre interne, recueil annuel des questions parlementaires), la mission a édité les premiers règlement intérieur et livret d'accueil de la DGCA. Elle a aussi participé activement à tout le processus de concertation et d'élaboration du projet de service (création et animation de l'espace intranet collaboratif, édition du document final, infographie, diffusion). En 2015, la mission a contribué à l'organisation d'événements pour le personnel et a ainsi pu permettre à 60 personnes d'assister à la répétition générale du concert d'ouverture de la Philharmonie (Orchestre de Paris avec Lang Lang). Enfin, la mission a organisé la cérémonie des vœux du directeur général au Jeu de Paume (avec visite privée de l'exposition *Garry Winogrand*) et deux *RDV de la DGCA* sur la recherche en art (avec Rolf Abderhalden Cortes) en liens étroits avec la mission recherche et sur la diplomatie culturelle (avec une représentante du ministère des Affaires étrangères et le directeur de l'Institut culturel coréen à Paris) avec le bureau des affaires européennes et internationales.

Le Service de l'inspection de la création artistique

□ Conseil

Dans le domaine du conseil, en 2015 le SICA a particulièrement contribué aux chantiers de rédaction des textes réglementaires du dispositif d'aides déconcentrées aux équipes artistiques indépendantes du spectacle vivant (décret 2015-641 du 8 juin 2015, arrêté ministériel du 22 décembre 2015 et circulaire d'application), de concertation et rédaction des projets d'arrêtés portant cahiers des missions et des charges des labels définis dans le projet de loi LCAP, de renouvellement de l'organisation du classement des conservatoires dédiés à l'enseignement spécialisé du spectacle vivant, de cartographie de l'enseignement supérieur, d'agrément des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art dans le champ de l'enseignement supérieur et de réécriture des textes réglementaires pour les diplômes de pédagogie dans le spectacle vivant (DE et CA de professeur de musique, de danse, d'art dramatique).

Le SICA a apporté comme chaque année une expertise artistique et technique en siégeant à des jurys, en participant aux commissions consultatives d'aides aux équipes artistiques indépendantes et aux artistes (en particulier celles rattachées aux DRAC, mais aussi celles des acquisitions du Centre national des Arts plastiques), en formulant des avis sur des recrutements de dirigeants de structures de label national ou d'établissements publics nationaux, ou sur des projets soumis à concours.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service, le SICA a développé la communication de l'information sur la remise de ses rapports (aux services de la DGCA et aux conseillers en DRAC) et sur le recensement des missions d'inspection demandées et celles en cours, et également contribué à l'organisation des rencontres périodiques entre ses quatre collègues et les services sectoriels correspondant au même champ artistique.

□ Rapports d'étude, expertise et l'évaluation

Dans le champ de l'étude, de l'expertise et de l'évaluation, les rapports d'inspection du SICA ont porté majoritairement sur des structures relevant des labels et réseaux nationaux définis en 2010 (spectacle vivant) et 2011 (arts plastiques) par les circulaires du ministère. Cependant, des structures, manifestations ou établissements hors de ces réseaux et labels ont aussi fait l'objet d'études tels que l'examen de la situation du Théâtre de la Cité internationale ou l'expertise de six compagnies aidées en administration centrale. L'expertise du SICA peut également embrasser la situation d'un territoire comme dans le cas de l'étude consacrée à l'activité théâtrale dans le sud des Hauts-de-Seine.

L'expertise et l'évaluation ont par ailleurs porté sur trois établissements d'enseignement supérieur (dont la HEAR – Haute école des arts du Rhin et l'ISDAT – Institut supérieur des arts de Toulouse, les deux premiers établissements à associer en France les enseignements des arts plastiques, de la danse et de la musique), deux centres-ressources et une étude relative aux publics de la musique classique. Deux rapports conjoints SICA/IGAC ont été établis dans le cadre de la mission d'ensemble sur les cinq opéras nationaux.

Les 39 rapports remis en 2015 (38 l'année précédente) sont à l'image de la diversité des acteurs de la création et des interventions des collectivités publiques. Ces travaux ont été menés à bien dans le contexte d'un nombre élevé de nouvelles demandes d'évaluation ou d'expertise formulées par les DRAC et d'urgences sollicitées par le DGCA face à des menaces de retrait de subventions de collectivités territoriales. La même diversité se poursuit avec les missions débutées en 2015 et qui aboutiront en 2016.

□ Rapports de classement de conservatoires et habilitations d'enseignement supérieur

L'Inspection de la création artistique a particulièrement mobilisé ses énergies afin de répondre à la

vague massive de demandes de classement de conservatoires de l'enseignement artistique spécialisé à l'approche de l'échéance d'octobre 2015¹. Ainsi, 43 examens de conservatoires ont été finalisés et à peu près autant mis en chantier.

Le SICA a également renouvelé un effort important sur la campagne d'habilitation de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant. Cela a porté en 2015 sur 13 établissements d'enseignement supérieur et leurs 22 formations en spectacle vivant, soit 15 en musique (dont 5 diplômes d'État), 4 en théâtre (dont 3 diplômes d'État), 3 en danse auxquels s'ajoutent dans ce dernier domaine 15 habilitations de centres de formation à délivrer la formation au diplôme d'État.

□ Documentation

En 2015 le centre de documentation a poursuivi principalement deux objectifs : **préparer le déménagement à venir en allégeant le stock physique et moderniser résolument la documentation en donnant la priorité au numérique.**

Cela a entraîné le versement de 5 500 partitions au CNSMD de Paris à charge pour lui d'exercer une répartition avec celui de Lyon, le versement de 1250 pièces de théâtre au CNSAD, le tri (dit « désherbage ») aux 2/3 des dossiers d'artiste (stock désormais plutôt historique et peu utilisé) et son stockage en sous-sol des Bons Enfants et enfin le tri des dossiers thématiques et leur glissement vers des dossiers numériques. Le stock comprend actuellement 16 000 documents dont 2 524 numérisés, ce qui représente 14 % du stock total du Ministère.

Par ailleurs, le portail documentaire « Culture'doc » créé en 2012 dans le cadre de la réorganisation de Sémaphore s'est enrichi en 2015 et comprend désormais 23 dossiers numériques mis en place à la demande des services sur des thèmes transversaux et 5 sitothèques par secteur artistique.

Les dossiers documentaires et les sitothèques sont alimentés par une veille électronique menée quotidiennement sur les différents secteurs de la création artistique et des politiques culturelles et diffusée à l'ensemble des agents de la DGCA et aux conseillers sectoriels en DRAC de façon hebdomadaire.

1. Fin du délai prorogé accordé pour le renouvellement des classements accordés par l'article 7 du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.